

BRUXELLES

EN MOUVEMENTS

Bimestriel,
Paraît 6 fois par an
Bureau de dépôt:
Bruxelles X
P 302402



PB-PPIB-01148
BELGIE(N)-BELGIQUE

PÉRIODIQUE ÉDITÉ PAR
INTER-ENVIRONNEMENT-BRUXELLES,
FÉDÉRATION DE COMITÉS DE QUARTIER
ET GROUPES D'HABITANTES

N°326 – SEPTEMBRE/OCTOBRE 2023

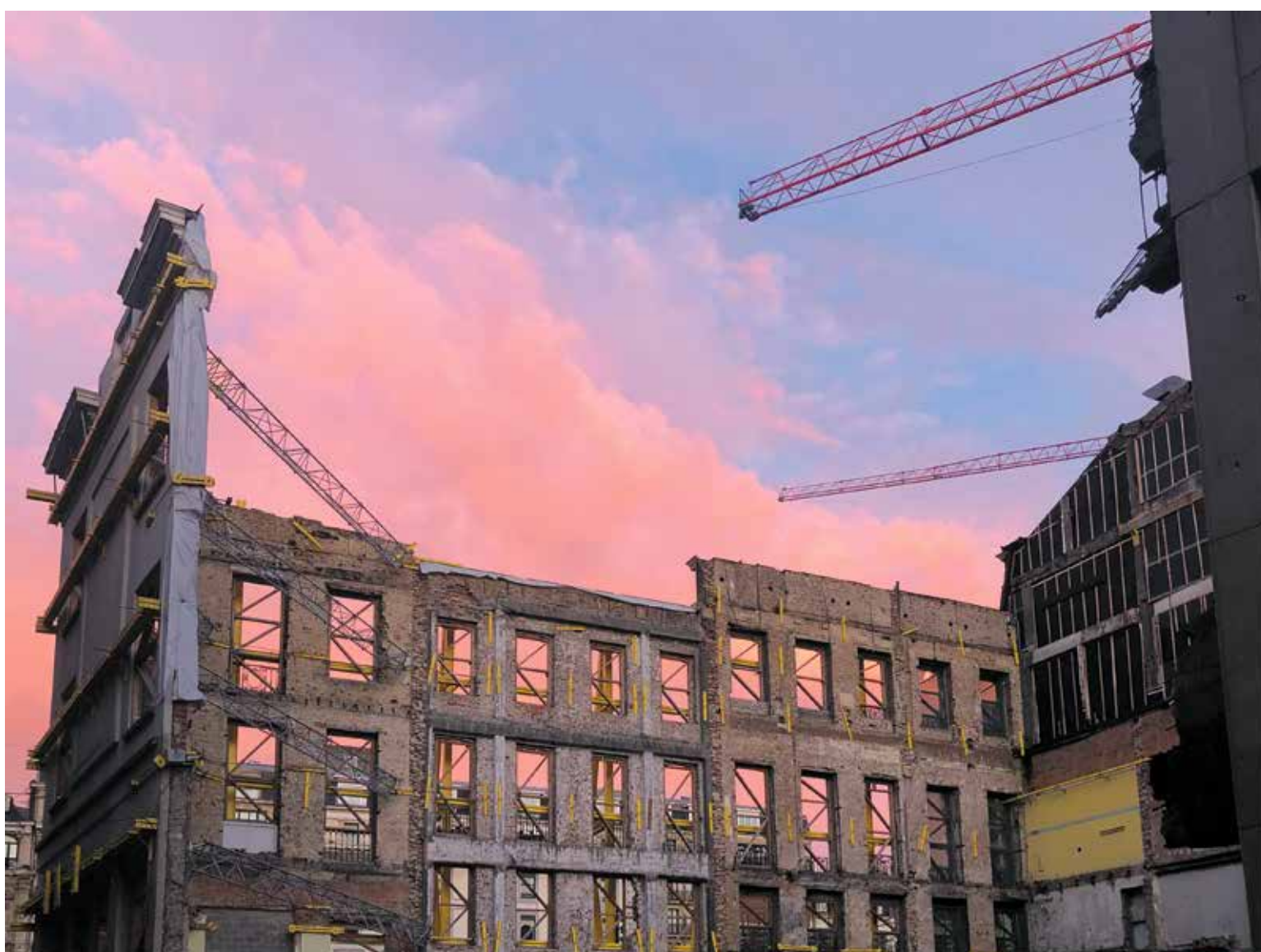
THE PLACE



TO BE



Ne pas se résigner à
subir la ville qui nous
est imposée à l'issue de
réunions derrière des
portes closes, à grands
coups de marketing et
de faits accomplis.

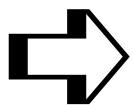


INTRODUCTION

PLIC PLOC

Alors que l'on déploie plus de flics et que l'on construit plus de blocs, que l'on dématérialise le fric et que le gaspillage d'argent public frise la provoc', IEB passe en revue quelques enjeux urbains importants. Comme ça, plic ploc.

ANDREAS STATHOPOULOS, INTER-ENVIRONNEMENT BRUXELLES



Le numéro de Bruxelles en mouvements que vous tenez entre les mains paraît au terme d'un mois de septembre belge et bruxellois marqué – entre autres – par des opérations « coup de balai » aussi vaines que coupables à la gare du Midi, le retour de la tarte à la crème sur la scène politique, le pipigate, l'hystérie réactionnaire autour de l'EVRAS, sans oublier bien entendu la ré-ouverture en fanfare et trompette de la Bourse et de son flambant neuf Belgian Beer World, « plus grand centre interactif autour de la bière du monde » et « bel exemple de partenariat public et privé¹ ».

Pariant qu'il est encore possible, à travers tout ce brouhaha, de capter l'attention de nos lectrices et lecteurs le temps quelques pages, au café, aux toilettes ou dans les transports publics, nous vous proposons ici un ensemble d'articles quelque peu éclectique. S'il y manque un fil continu, on retrouve cependant à travers tous les textes cette volonté à ne pas se résigner à subir la ville qui nous est imposée à l'issue de réunions derrière des portes closes, à grands coups de marketing et de faits accomplis. Il s'agit de nous doter d'outils afin de pouvoir agir sur elle.

Il s'agit de nous doter d'outils afin de pouvoir agir sur la ville.

UN DROIT À LA VILLE FÉMINISTE

Convaincu·es que la question sociale se trouve au cœur de la question urbaine, la notion de droit à la ville est depuis longtemps déterminante pour le travail d'IEB. En 2012, après avoir mis sur pied un groupe de lecture d'une dizaine de personnes qui œuvra pendant plusieurs mois à disséquer l'ouvrage de Lefebvre, nous y consacrons d'ailleurs un numéro entier de notre journal².

Dans le numéro présent, Tam Blondiau-Lebeau souffle sur les braises de cette réflexion vivante et collective en cherchant à y intégrer le rapport social du genre. À travers un double article *Vers un droit à la ville féministe?* (1 & 2), p. 4-10 nourri de multiples entretiens, elle aborde le droit à la ville avec un parti-pris résolument féministe, à contre-pied d'un féminisme instrumentalisé à des fins sécuritaires ou de gentrification.

LE SECTEUR HÔTELIER

En 2021, IEB identifiait pas moins de 18 demandes de permis pour des hôtels représentant plus de 1000 chambres... ceci alors que le chiffre d'affaires du secteur avait chuté de 61,6% par rapport aux chiffres de 2019 et que le taux d'occupation moyen du secteur hôtelier tournait autour de 20% sur base du baromètre touristique de la Région Bruxelles-Capitale 2021. Yulan Loute et Claire Scohier s'appliquent à répondre aux interrogations suscitées par une telle profusion de projets dans un secteur qui semblait alors au bord de l'écroulement *Le secteur hôtelier...* p. 11-14.

LA CITÉ ADMINISTRATIVE

Nombreux·ses sont les habitant·es qui se sont déjà interrogé·es sur le no man's land situé en contrebas de la Colonne du Congrès. Comment une friche d'une telle dimension a-t-elle pu s'installer au cœur de Bruxelles ? Dans un article sur la saga immobilière de la Cité administrative de l'État *Massacre à la cité administrative...* p. 15-18, Olivier Fourneau revient sur plusieurs décennies d'urbanisme raté et la dilapidation éhontée d'un patrimoine foncier public.

SOS CASH & LA ZINNE

Disparition des agences bancaires et des distributeurs dans les quartiers, service au rabais et files interminables made in Batopin, matraquage anti-cash... la guerre est déclarée à l'argent liquide et sa disparition potentielle soulève de nombreuses questions. Pour les champion·nes des monnaies locales et citoyennes – comme la Zinne ici à Bruxelles –, celles-ci constituent une réponse, au moins partielle, à celles-ci *La monnaie locale & citoyenne...* p. 19-23.

BRUXELLES BLING BLING

Le poids du marketing urbain, des vellétés d'attractivité et des investissements – sans lien avec les besoins des habitant·es – qui viennent dans leur sillon se fait sentir à plusieurs endroits du journal, que ce soit de manière évidente, dans l'article sur les hôtels ou notre édito sur la touristification progressive du centre de Bruxelles *Bruxelles (em)brasse les touristes*, p. 24, ou en filigrane ailleurs. Décidément, la ville pour et par ses habitant·es, ce n'est pas encore pour demain. Cela n'en reste pas moins l'horizon vers lequel regarde IEB, et nous savons que nous sommes loin d'être les seul·es. ▀

1. <https://www.belgianbeerworld.be/fr/a-propos> ; Au sujet des partenariats public-privé, lisez aussi « Déléguer, sous-traiter, privatiser », Bruxelles en mouvements n°312, juin 2021.
2. « Le droit à la ville », Bruxelles en mouvements n° 259-260, octobre 2012 [<https://ieb.be/-Bem-259-260->].

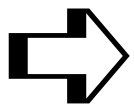
VERS UN DROIT
À LA VILLE
FÉMINISTE?

Partie I

LES EXPERTES DE LA VILLE... LES USAGÈRES

Depuis quelques années les féminismes se sont invités dans les débats architecturaux et urbanistiques. Loin d'être une vision monolithique de ce que devrait être l'espace urbain, l'architecture et l'urbanisme féministes appellent plutôt à partir des usages et des pratiques des habitant·es pour construire une ville plus égalitaire.

TAM BLONDIAU-LEBEAU, INTER-ENVIRONNEMENT BRUXELLES



En 1968, Henri Lefebvre publie *Le Droit à la ville*. Il y relève que l'espace est à la fois le produit des rapports sociaux et lieu de leur reproduction. Penseur critique marxiste, il replace les enjeux urbains dans une perspective sociale et politique qui jusqu'alors avait été laissée à la discrétion des techniciens et spécialistes (les urbanistes), de l'État (le gestionnaire) et des acteurs économiques capitalistes. Il appelle à s'emparer de ces enjeux pour se réappropriier la ville par la construction d'un débat public et d'un savoir scientifique à partir des usages, et par l'appropriation physique et l'autogestion de la ville.

Depuis, les mouvements féministes se sont saisis de la question urbaine et ont souligné les dimensions genrées de la ville construite par et pour les hommes. Le genre «est un système de bicatégorisation hiérarchisé entre les sexes (hommes et femmes) et entre les valeurs et représentations qui leur sont associées (féminines et masculines)¹». Il est construit socialement et historiquement. En tant que catégorie d'analyse, il permet de remettre en cause la naturalisation des comportements sociaux genrés et les rapports de pouvoir entre hommes et femmes².

De la mobilité à l'occupation de l'espace public, en passant par les logements, les pratiques et les usages sont sensiblement différents en fonction du genre. À partir du travail de trois associations féministes, L'architecture qui dégenre, Angela D. et Garance, comment penser un droit à la ville féministe?

LES FEMMES*, UN GROUPE HÉTÉROGÈNE

Que devons-nous entendre quand nous parlons de ville construites par et pour les hommes? Leslie Kern, urbaniste féministe et autrice de *Ville féministe*, nous dit que «les gens qui prennent des décisions dans les villes, qui sont en majorité des hommes, font des choix à propos de tout, des politiques économiques urbaines à l'architecture des logements, en passant par l'emplacement des écoles, la conception des sièges dans les transports en commun et le déneigement, en ignorant les conséquences que ces décisions ont sur la vie des femmes — et souvent sans même s'en préoccuper³». L'un des apports centraux des études féministes et des études de genre est d'avoir démasqué la pseudo neutralité de ceux qui présentent leur point de vue comme universel. L'urbanisme et l'architecture ont été historiquement construits depuis le point de vue d'un homme bourgeois blanc hétérosexuel et valide. Leurs conceptions de la ville, du logement, de l'espace public, de la mobilité ont été façonnées par leur socialisation masculine, leurs expériences, leurs pratiques, etc. Elles ne sont ni neutres ni représentatives de l'ensemble des usages et pratiques des habitant·es.

Les mouvements féministes se sont saisis de la question urbaine et ont souligné les dimensions genrées de la ville construite par et pour les hommes.

C'est pour faire connaître les multiples travaux et recherches portant sur le genre, la ville, l'architecture et l'espace public qu'Apolline Vranken a fondé L'architecture qui dégenre. Annabelle Hoffait, architecte, qui y travaille depuis août 2022, rejoint ce même constat d'une architecture masculine. «Les personnes qui dirigent les bureaux d'architecture sont encore majoritairement des hommes. Ils ont une certaine

vision de comment faire l'architecture qui répond à certains besoins. Ils n'intègrent pas forcément les besoins des publics minorisés.» Y aurait-il une recette magique pour faire de l'architecture féministe? Selon elle, il faut «sortir de l'idée que l'architecture féministe reviendrait à appliquer certaines mesures spécifiques qui sont bonnes pour les femmes*, parce que c'est un groupe très hétérogène, où il y a de nombreux besoins différents». Un point de vue partagé par Apolline Vranken:

«Globalement, ce n'est pas l'idée qu'il y aurait la définition d'un seul espace public ou d'un seul type de logement féministe. Il y a vraiment une diversité de possibilités. C'est cette diversité-là, de réponses, de fonctions, d'usages qui répond à une diversité d'usagères et d'usagers.»



Le premier écueil à éviter serait de considérer le genre comme le seul rapport social qui structure l'espace.

Le premier écueil à éviter serait de considérer le genre comme le seul rapport social qui structure l'espace. La classe, la race, ou encore le validisme ont aussi des effets sur notre rapport à la ville et à l'espace public. Le concept de validisme désigne « le fait que l'ensemble de l'organisation sociale est structuré sur la base de la présomption de la possession de corps valides/capables, créant et maintenant des barrières sociales et physiques qui construisent comme "autres", oppriment et marginalisent les personnes aux corps hors normes ⁴ ».

Partant de ce constat, Garance, association d'autodéfense féministe, a poussé la mixité choisie plus loin pour prendre en compte les différents points de vue qui composent le groupe hétérogène des femmes* : les personnes âgées, les enfants, les travailleur·euses du sexe (TDS), les femmes* migrantes, les personnes à mobilité réduite (PMR), les personnes sans chez-soi, etc. La mixité choisie est un mode d'organisation où seule une certaine catégorie sociale est invitée à participer à une activité afin de permettre un cadre égalitaire, de discuter entre personnes concernées et de construire des lignes stratégiques. Comme exemple, on peut notamment citer les syndicats, qui regroupent des travailleur·euses, certaines organisations féministes, LGBTQIA+, antiracistes, etc.

Selon Garance, L'architecture qui dégenre et Angela D., il n'y a pas un urbanisme ni un type d'architecture qui serait typiquement féministe mais peut-être une méthode...

ÉCOUTER LES EXPERTES DE LA VILLE, LES USAGÈRES

Dans le cadre de son projet sur les espaces publics, lancé en 2012, Garance a mis en place des marches exploratoires. Le concept? Marcher en petit groupe en mixité choisie (entre femmes*, PMR, TDS, personnes avec vécu migratoire...) pour se réapproprier l'espace et pour analyser les besoins et envies des participantes. Pour Laura Chaumont, travailleuse chez Garance et responsable du projet espaces publics, le but « est surtout de donner la parole à celles qui l'ont moins et de la faire remonter. Les marches exploratoires comme on les a utilisées, c'était toujours dans une optique de donner un espace et la parole aux publics qui sont invisibilisés et oubliés des politiques publiques, [...] non seulement, on ne leur demande jamais leur avis, mais on ne prend jamais en considération leur réalité ».

La prise en compte des points de vue ne s'arrête pas au genre mais englobe les PMR, les TDS, les aînées, etc. Selon elle, la prise en compte du genre, « doit être au-dessus, donc parapluie et ça [...] ça les embête (ndlr, les urbanistes et architectes) parce que ça prend plus de temps. Dans un projet d'aménagement du territoire, si tu dois marcher d'abord avec les expertes (ndlr, les habitantes), ben oui, ça prend un an ». Par exemple, penser la mobilité depuis le point de vue des mères, c'est notamment penser des trottoirs et des transports en commun accessibles

Il n'y a pas un urbanisme ni un type d'architecture qui serait typiquement féministe mais peut-être une méthode...

pour les personnes avec poussette mais aussi pour les PMR ⁵. À ce jour, un seul projet d'urbanisme en Belgique a pris en compte dans son cahier des charges les recommandations faites par Garance en 2017 suite à des marches exploratoires à Namur ⁶.

Tenir compte des réalités multiples vécues par les personnes qui habitent la ville nécessite donc du temps et de l'organisation... rarement prévus par les cabinets d'architectes ou les pouvoirs publics. D'après Apolline Vranken: « On se retrouve dans des temporalités de projet d'architecture qui ne le permettent pas. On est dans des logiques de concours ultrarapides où on fait une proposition avant même d'avoir la possibilité de faire des marches exploratoires, de faire des marches sensibles, des ateliers-maquettes, toutes des choses qui nous semblent super nécessaires dans une méthodologie féministe. »

De plus, la consultation arrive souvent au dernier stade du projet d'urbanisme, au moment du permis, et les réponses à ces consultations sont parfois balayées d'un revers de la main si elles ne vont pas dans le sens des politiques et des promoteurs immobiliers. En outre, les outils de consultation et les commissions de concertation ne pensent pas la question du genre. Qui participe? Qui parle? Qui a le temps de venir? Qui s'occupe des enfants et doit rester à la maison? Est-ce que les personnes qui ont organisé la concertation ou la consultation ont prévu une crèche et veillent à une répartition égalitaire du temps de parole? Autant de questions qui doivent être posées si on veut permettre la participation effective de publics qui en plus n'ont pas été socialisés à donner leur avis.

Déjà en 1968, Henri Lefebvre dénonçait la participation comme un dispositif de légitimation des décisions prises, faussement horizontal, sur lequel les techniciens experts avaient la mainmise. Pour lui, la participation réelle et active porte déjà un nom, « elle se nomme autogestion ⁷ ». Si on peut voir le droit à la ville comme une utopie, un horizon vers lequel tendre, ♦



Donner un espace et la parole aux publics qui sont invisibilisés et oubliés des politiques publiques.



Teresa Iglesias Lopez, travailleuse chez Garance et collaboratrice pour le projet «Espaces publics», rappelle qu'il y a une nécessité à prendre en compte les différents points de vue de ceux qui vivent dans les espaces urbains: «Ce qu'on leur demande, c'est d'aller interroger les expertes de terrain, les usagères, les habitantes, dans les quartiers, parce qu'en plus il n'y a jamais de solutions qui fonctionnent partout.»

C'est dans ce sens qu'il faut comprendre le droit à la ville selon David Harvey: «Plus qu'un droit à un accès individuel aux ressources que la ville incarne: c'est un droit à nous changer nous-mêmes en changeant la ville. [...] Il s'agit d'ailleurs plus d'un droit collectif plutôt qu'individuel puisque le changement de ville dépend inévitablement de l'exercice d'un pouvoir collectif sur les processus d'urbanisation.⁸»

REPENSER LE CONTINUUM ENTRE ESPACE PUBLIC ET PRIVÉ

Un apport majeur des études féministes parmi bien d'autres est la remise en cause de la distinction entre sphère privée et sphère publique. Cette distinction est issue d'une construction politique du patriarcat moderne renvoyant les femmes* à la sphère privée: s'occuper des enfants, du travail domestique, du *care*⁹; et réservant la sphère publique aux hommes: la politique, l'espace urbain et ce qu'il s'y passe. Avec le slogan féministe «le privé est politique», les mouvements féministes ont politisé la question du travail domestique, du travail du *care*, des violences sexistes et sexuelles.

Parallèlement, la conception des logements est souvent basée sur le modèle familial hétérosexuel. À travers leur guide pratique, *Une approche féministe du logement*, Angela D., une association lancée en 2018, pose les bases pour repenser le continuum entre espace public et privé. Marie Gilow, qui y travaille, souligne qu'il faut «déconstruire l'idée selon laquelle l'espace privé serait celui de la sécurité, de la famille qui protège, etc. Et, a contrario, l'espace public, serait celui de tous les dangers, notamment pour les femmes*. L'espace domestique est le lieu où la plupart des violences se passent et ça peut se traduire dans la

conception du logement». Marie Gilow ajoute que, «dans la mesure où un logement féministe pense les liens entre espaces privés et espace public, il essaye de casser cette dichotomie, de valoriser les espaces intermédiaires, de créer des espaces de rencontres potentielles entre les habitants et habitantes. Ça permet aux personnes qui vivent des violences dans l'espace privé de construire des liens avec un entourage et de pouvoir plus facilement verbaliser ce qui se passe, recevoir de l'aide, bénéficier d'un lien social qui peut protéger».

En plus de permettre la création de liens de solidarité et d'entraide, les espaces intermédiaires pourraient permettre la collectivisation du travail du *care*, en créant par exemple des espaces de jeux pour les enfants, des espaces inclusifs qui permettent aux personnes PMR, aux aînées d'être autonomes. Pour Laura Gimenez, travailleuse à Angela D., il faut élargir la vision: «Il s'agit de prendre en compte le quartier dans lequel se sont implantés les projets parce que l'isolement, c'est aussi l'absence de transports en commun. Il y a beaucoup de choses à penser si l'on veut vraiment bâtir une ville égalitaire.»

Repenser les logements, les espaces intermédiaires, les quartiers ou encore la mobilité, autant d'enjeux qui permettront de construire un droit à la ville féministe mais toujours en partant du quotidien, des usages et du vécu des personnes qui habitent la ville. En cela, l'architecture et l'urbanisme féministes semblent être une mise à jour du projet utopique d'Henri Lefebvre qui intègre les rapports sociaux de genre. ▮

Construire un droit à la ville féministe mais toujours en partant du quotidien, des usages et du vécu des personnes qui habitent la ville.

1. L. BERENI, S. CHAUVIN, A. JAUNAIT, A. REVILLARD, *Introduction aux études sur le genre*, 3^e édition, Deboeck, Louvain-la-Neuve, 2020, p. 7.
2. Femmes*: désigne les femmes et minorités de genre (personnes trans, intersexes, queers, etc.).
3. L. KERN, *Ville féministe*, Les Éditions du remue-ménage, 2022, p.14.
4. D. MASSON (2013), «Femmes et handicap», *Recherches féministes*, vol. 26, n° 1, p. 111-129.
5. M. GILOW, « "Maman-taxi" »: repenser l'espace urbain depuis la mobilité parentale», dans M. SACCO et D. PATERNOTTE (dir.), *Partager la ville. Genre et espace public en Belgique francophone*, Academia L'Harmattan, Louvain-la-Neuve, 2018, p. 97-110.
6. «Namur au fil des marches exploratoires. Analyse genrée de l'aménagement de l'espace public dans trois quartiers», Garance ASBL, mars 2017, disponible sur <http://www.garance.be/spip.php?rubrique24>
7. H. LEFEBVRE, *Le Droit à la ville*, p.106.
8. D. HARVEY, *Rebel Cities*.
9. Le *care* « désigne une activité générique qui comprend tout ce que nous faisons pour maintenir, perpétuer et réparer notre "monde", de sorte que nous puissions y vivre aussi bien que possible. Ce monde comprend nos corps, nous-mêmes et notre environnement, tous éléments que nous cherchons à relier en un réseau complexe, en soutien à la vie ». Peut être considéré comme du travail de *care*! le travail domestique, s'occuper des enfants, prendre soin de ses proches, faire à manger, le travail émotionnel, etc. B. FISHER et J. C. TRONTO, 1991, « Toward a feminist theory of care », in E. ABEL et M. NELSON (dir.), *Circles of Care! Work and Identity in Women's Lives*, State University of New York Press, Albany, NY, p. 40.

OUTILS POUR PENSER LE GENRE dans l'urbanisme et l'architecture en partant des pratiques, usages et besoins des habitantes.

- Angela D. asbl, « Approche féministe du logement. Guide pratique », disponible sur <https://angela-d.be/fr/guide.html>
- Les différents rapports de Garance asbl disponibles sur <http://www.garance.be>
- Le Guide référentiel n°2 de la ville de Paris, « Genre & espace public, des exemples et des expérimentations pour une approche genrée des politiques urbaines », disponible sur <https://www.paris.fr>

POUR ALLER PLUS LOIN

- Guy DI MEO, *Les Murs invisibles. Femmes, genre et géographie sociale*, Paris, Armand Colin, coll. « Recherches », 2011.
- Leslie KERN, *Ville féministe: notes de terrain*, Traduction par. Arianne Des Rochers, Montréal, Editions du remue-ménage, 2022.
- Muriel SACCO et David PATERNOTTE (dir.), *Partager la ville: genre et espace public en Belgique francophone*, Louvain-la-Neuve, Academia-L'Harmattan, 2018.
- Marguerite VAN DEN BERG, « Femininity As a City Marketing Strategy: Gender Bending Rotterdam », *Urban studies*, Edinburgh, Scotland, 49.1, 2012, p.153-168.
- Apolline VRANKEN, *Des béguinages à l'architecture féministe: comment interroger et subvertir les rapports de genre matérialisés dans l'habitat?*, Bruxelles, Université des Femmes, 2018.

VERS UN DROIT
À LA VILLE
FÉMINISTE?

Partie II

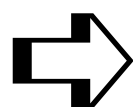
DISCOURS SÉCURITAIRES & GENTRIFICATION

QUAND LE NÉOLIBÉRALISME CONFISQUE LES CRITIQUES
FÉMINISTES AU DÉTRIMENT DES FEMMES*

Le capitalisme a une fâcheuse tendance à instrumentaliser les critiques, tout en évitant de résoudre le fond des problèmes, voir en les accentuant. Contre les discours sécuritaires et la gentrification, le droit à la ville féministe revendique un droit au logement effectif et la construction d'une ville accueillante.

TAM BLONDIAU-LEBEAU, INTER-ENVIRONNEMENT BRUXELLES

Des caméras de sécurité, des dispositifs de contrôle numérique vont paradoxalement plutôt participer à l'intensification du sentiment de contrôle des corps.



Le sentiment d'insécurité des femmes* dans l'espace public est un thème récurrent dans l'espace médiatique et social. Il a pu faire l'objet d'instrumentalisation à des fins racistes et de gentrification de certains quartiers. Les processus de gentrification peuvent être définis, « au sens large, comme toutes formes de réaménagement d'espaces populaires à l'avantage de classes dominantes (en termes économiques ou culturels) ¹ ». Loin de résoudre les problèmes rencontrés par les femmes*, les discours sécuritaires et les processus de gentrification rendent l'accès à la ville plus compliqué pour celles-ci. D'autant plus qu'elles sont surreprésentées dans les catégories sociales qui souffrent le plus du mal-logement ². Comment reformuler les critiques féministes pour construire une ville accueillante où le droit au logement est un droit fondamental effectif? Tentative de réponse avec trois associations féministes, L'architecture qui dégenre, Angela D. et Garance.

DÉFAIRE LES DISCOURS SÉCURITAIRES, CONSTRUIRE LA VILLE ACCUEILLANTE

Avant toute chose, il est important de rappeler que les violences subies par les femmes* sont majoritairement commises dans l'espace domestique ou dans l'espace de travail par des connaissances ³. Le sentiment d'insécurité dans l'espace

Les violences subies par les femmes* sont majoritairement commises dans l'espace domestique ou dans l'espace de travail par des connaissances.

public chez les femmes* s'explique par les représentations construites par la socialisation : les femmes* seraient des êtres vulnérables, les hommes inconnus des individus dangereux et l'espace public serait un lieu hostile ⁴. Un sentiment et des représentations renforcés par le harcèlement de rue et les dangers réels qui y existent. Ce sentiment d'insécurité va avoir des conséquences réelles sur les femmes* : stratégie d'évitement, détours, limitation de leur présence dans l'espace urbain, changements de comportements ⁵. ➔





Il s'agit aussi d'en finir avec les quartiers monofonctionnels et les grandes tours qui accentuent les sentiments d'insécurité et d'isolement dans l'espace public.

Pour Laura Chaumont, travailleuse à Garance, il est fondamental de s'interroger sur la manière dont on nous parle des violences, de l'espace public, de nous en tant que femme, de comment on va se sentir dans l'espace public? « Le harcèlement sexiste dans l'espace public est la violence au sujet de laquelle les politiques publiques peuvent le plus facilement dire "on s'en occupe" parce que c'est dehors. Les biais racistes sont souvent là: "ce sont certaines personnes, certains quartiers". Les gestionnaires vont dire qu'ils font quelque chose en aménagement urbain. C'est plus facile que de s'attaquer à l'énormité que sont les violences de genre en général et je trouve qu'on a tendance à mettre plus le focus sur l'espace public. »

Selon Annabelle Hoffait, chargée de projets au sein de L'architecture qui dégenre, « le fait de porter l'attention sur cette démarche sécuritaire peut entraîner certains types de violence: un renforcement de la présence policière – et des potentielles formes de violences qui en découlent – dans certains quartiers souffrant déjà de stigmatisation. Ce n'est pas une réponse souhaitable, y compris d'un point de vue féministe ». Apolline Vranken, fondatrice de L'architecture qui dégenre, souligne que la surveillance « va s'intensifier plutôt d'un point de vue technologique. Des caméras de sécurité, des dispositifs de contrôle numérique vont paradoxalement plutôt participer à l'intensification du sentiment de contrôle des corps que subissent déjà les femmes et les minorités de genre dans l'espace public, au détriment d'un réel impact sur le sentiment de sécurité qu'on pourrait avoir dans l'espace ».

Pour agir contre la gentrification, il faut agir sur les loyers.

Face à ces discours sécuritaires, elle propose la notion de coveillance: « Justement quand on parle de sentiment de sécurité, on parle bien de sentiment. Parfois l'insécurité est réelle, mais souvent elle est plutôt ressentie dans le sens où l'on doit jouer sur les sens. D'ailleurs, les marches exploratoires mobilisent les sens comme outil: voir, être, vu, entendre, être entendu, savoir où l'on est et savoir où l'on va. Tout ça, ce sont des sens liés à la perception. » Des marches exploratoires sont d'ailleurs organisées par Garance comme outil d'analyse de l'espace urbain afin de lutter contre ce sentiment d'insécurité. Selon Laura Chaumont, « le fait de sortir ensemble en groupes non-mixtes dit quelque chose en termes de prise de place, d'occuper un lieu. Et puis cela permet de le faire ensemble. C'est un moyen, pour les participantes, de relativiser personnellement certains vécus, d'aller regarder un lieu où l'on n'a peut-être plus envie d'aller depuis tellement longtemps qu'on a construit un imaginaire dessus. Ça permet de venir observer quelque chose avec un autre regard. »

Pour lutter efficacement contre le sentiment d'insécurité, il semble donc nécessaire de s'attaquer à l'éducation, à nos représentations, de se réapproprier collectivement l'espace, de revendiquer son droit et sa légitimité à en user autant que les hommes et de construire une ville des sens qui pense la question des seuils, des espaces intermédiaires, des rencontres... Il s'agit aussi d'en finir avec les quartiers monofonctionnels et les grandes tours qui accentuent les sentiments d'insécurité et d'isolement dans l'espace public.

LE DROIT AU LOGEMENT, REVENDICATION FÉMINISTE CONTRE LA GENTRIFICATION

Les critiques des mouvements féministes sont aussi récupérées afin de permettre la gentrification de certains quartiers. La chercheuse en urbanisme Marguerite van den Berg a théorisé le concept de genderfication⁶ qui dénonce la récupération des politiques de rénovation ou d'aménagement urbain sensibles au genre à des fins de gentrification. Marie Gilow, travailleuse d'Angela D., partage le constat: « On va créer des espaces publics plus accueillants et plus agréables. Ça se traduit par la valorisation et l'augmentation de la valeur du foncier et l'écartement de la population d'origine. » Faut-il pour autant laisser les quartiers précaires sans rénovation, sans confort et sans répondre à leurs besoins? Selon Apolline Vranken, « ce n'est pas la question du genre qui est le problème. Ce sont les logiques immobilières de promotion qui doivent être pointées du doigt ». Et pour agir contre la gentrification, il faut agir sur les loyers⁷.

D'autant plus que les femmes* sont surreprésentées dans les catégories sociales qui souffrent le plus du mal-logement, parmi les ayants droit à un logement social, dans les catégories économiques précaires, et qui ont des parcours de logement souvent très compliqués⁸. L'association Angela D. s'est d'ailleurs formée en 2018 pour attirer l'attention sur le logement comme marqueur social des inégalités entre les hommes et les femmes*, pour contribuer à une politique équitable d'accès au logement pour les femmes* et réduire les obstacles qui entravent leur autonomie. Pour Marie Gilow, « ce qui est important, ce sont des logements qui soient économiquement accessibles et c'est par cela qu'il faut commencer. Créer du logement social, encadrer les loyers, etc. Une revendication féministe du logement commence toujours par là ». ➡

Les femmes* sont surreprésentées dans les catégories sociales qui souffrent le plus du mal-logement.

LES DIFFÉRENTES ASSOCIATIONS QUI S'INTÉRESSENT AUX FÉMINISMES ET À L'ESPACE URBAIN

L'ARCHITECTURE QUI DÉGENRE est une plateforme qui questionne l'ordre dominant, construit l'égalité, édifie l'optimisme. Espace de partage des pratiques et des connaissances en rapport avec l'égalité architecturale, artistique et urbaine, la plateforme est à l'initiative des premières Journées du matrimoine en Belgique (depuis 2019) et de la Saison matrimoine (depuis 2021). L'association crée et organise également des visites guidées féministes, des formations à destination des architectes, des ateliers pour intégrer la dimension du genre dans les projets d'architecture, des formations à destination des jeunes.
Suivre l'association : sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram), sur leur site <http://architecturequidegenre.be>, en s'abonnant à leur newsletter.

GARANCE est une association sans but lucratif qui lutte depuis sa création en 2000 contre les violences basées sur le genre. Au travers de ses activités, son objectif est de rendre aux participant·es leur capacité d'agir par l'analyse critique des conditions sociales et politiques qui mènent à la violence, et par la valorisation des moyens dont ils/elles disposent pour stopper les agressions. Il s'agit d'une approche participative qui vise l'autonomie et la citoyenneté du plus grand nombre de personnes. Garance organise avant tout des formations d'auto-défense et de défense verbale. Ces formations sont accessibles à toutes les femmes, quels que soient leur âge et leur condition physique. Des projets spécifiques s'adressent à des femmes 55+, des femmes issues de l'immigration, des personnes transgenres... **Suivre l'association :** sur les réseaux sociaux (facebook), sur leur site <http://www.garance.be>, newsletter disponible sur leur site.

ANGELA D. est une association et un collectif pluridisciplinaire de militantes, d'urbanistes, d'architectes, de sociologues, d'animatrices en éducation permanente... Son objectif est d'attirer l'attention sur le logement comme marqueur social des inégalités entre les hommes et les femmes, de contribuer à une politique équitable d'accès

au logement pour les femmes et de réduire les obstacles qui entravent leur autonomie. Angela D. soutien des projets de logement qui intègre les enjeux liés au genre : CALICO, un projet de cohabitation à Forest offrant des logements égalitaires, solidaires, intergénérationnels et ouverts sur le quartier, et FEM's un projet acquisitif pour les mères célibataires. L'association mène aussi des actions de sensibilisation et de formation à l'intégration de la dimension de genre dans le logement auprès des acteurs·trices et des professionnel·les concerné·es et organise des événements visant à conscientiser un large public à la question du genre et du logement à toutes les échelles (voir leur guide pratique et leurs fiches pédagogiques sur leur site).

Suivre l'association : sur les réseaux sociaux (facebook : Angela D. Le logement par les femmes pour les femmes, instagram : [angela.d_belgium](https://www.instagram.com/angela.d_belgium/)), sur leur site <https://angela-d.be>

LES DÉCHAINÉ·ES est un collectif bruxellois, féministe, indépendant et autogestionnaire, organisé en mixité choisie sans hommes cisgenres. Le vélo est leur outil de rassemblement, d'émancipation et de lutte collective contre les violences sexistes et patriarcales. Le collectif organise deux types d'activités mensuelles : des manifestations à vélo (pour visibiliser et lutter contre les logiques de domination en vigueur dans l'espace public) et des ateliers de réparation de vélos.
Suivre le collectif : sur facebook et instagram, sur leur site <https://dechainees.noblogs.org>.

BAMKO est une association sans but lucratif créée en 2010. Composée d'un comité majoritairement féminin et afrodescendant qui œuvre à l'éducation populaire à Bruxelles et en Wallonie à travers des formations, des visites guidées, et des publications d'articles et de livres, Bamko s'adresse à tous les publics désireux d'en apprendre davantage sur l'interculturalité. L'organisation propose également des services d'accompagnement entrepreneuriaux, de la médiation scolaire, ou encore des aides socio-juridiques

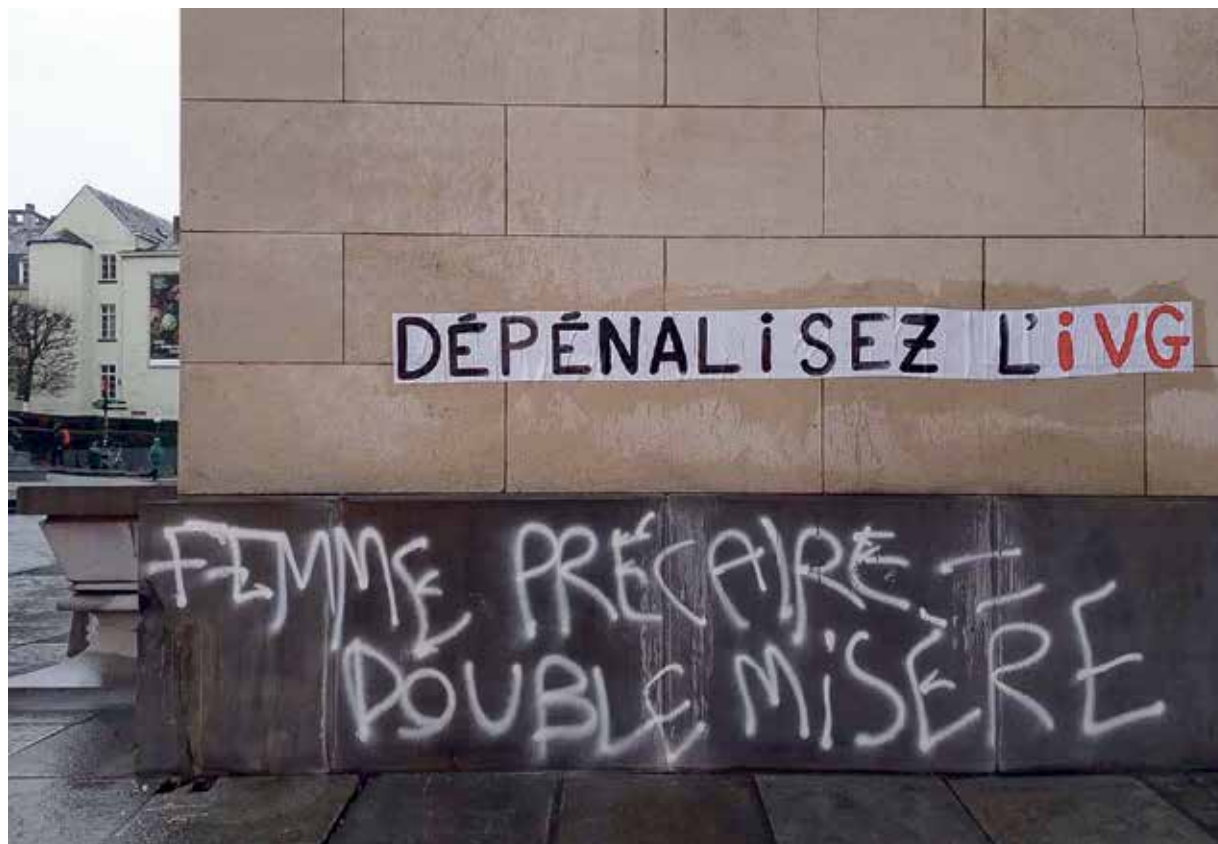
et administratives. Elle impulse le débat public sur la défense des droits des personnes victimes de racisme, la décolonisation de l'espace public et le travail de mémoire sur l'histoire coloniale congolo-belge. Elle organise des formations sur l'antiracisme, l'afro-féminisme, l'intersectionnalité, l'histoire coloniale, le racisme et bien d'autres thèmes fondamentaux. Elle propose des balades décoloniales et féministes au musée de Tervuren, à Matongé, au quartier royal, à Etterbeek, sur l'histoire du chocolat et de l'Art nouveau. **Suivre l'association :** sur les réseaux sociaux (facebook, instagram, twitter, youtube), sur leur site <https://www.bamko.org> et via leur newsletter.

LES MÈRES VEILLEUSES est un réseau d'entraide et de solidarité entre mères monoparentales, et de soutien psychologique et/ou juridique. Elles développent un plaidoyer s'adressant aux personnalités politiques pour plus d'égalité hommes-femmes, Leur objectif est de créer des connexions entre personnes vivant dans une même commune ou ville pour répondre aux difficultés rencontrées au quotidien en tant que parent isolé. Lieu d'échanges d'idées, de bons tuyaux, d'expériences de vie, de conseils, d'écoute. Un lieu de vie aussi où des activités avec les enfants peuvent être proposées». **Suivre l'association :** sur facebook (Mères Veilleuses).

NOMS PEUT-ÊTRE est une organisation féministe sans but lucratif visant, en Région bruxelloise, à mettre en avant des femmes* d'ici et d'ailleurs, dénoncer l'invisibilité des femmes* dans l'espace public et dans l'histoire, proposer des modèles inspirants à tou·tes. La collective rebaptise des lieux publics et noms de rues en mettant en avant différentes femmes* remarquables de par leurs engagements, découvertes, actions... Elle propose des projets de sensibilisation et d'éducation aux autorités et associations. *Par « femmes », la collective entend toute personne qui a fait, fait ou fera l'expérience sociale d'être femme au cours de sa vie. **Suivre la collective :** sur leur site <https://nomspeutetre.wordpress.com>



**Vous pouvez pisser
n'importe où ?
La ville est à vous.**



Dans les catégories sociales qui souffrent le plus du mal-logement, on retrouve également les familles monoparentales (dont 83 % des cheffes de famille sont des femmes) et les aînées (dont 57,5 % sont des femmes)⁹. Avec un seul revenu pour toute une famille et une retraite souvent très inférieure à celles des hommes, elles se retrouvent dans des situations de précarité économique qui les rendent particulièrement vulnérables, d'autant plus dans un marché immobilier bruxellois qui connaît une crise du logement abordable. Laura Gimenez, travailleuse chez Angela D., souligne que « le féminisme c'est une prise en compte de toutes les personnes minorisées, c'est une lutte anti-oppression. L'accès à un logement salubre est un besoin vital et doit être inconditionnel pour toutes et tous. J'ai le sentiment qu'il faut élargir le prisme et conscientiser que cette lutte bénéficie à tout le monde car si la situation des femmes* les plus précaires s'améliore, ce sera mieux pour l'ensemble de l'humanité ».

Selon elle, en plus de ces difficultés économiques, les logements sont souvent inadaptés aux situations personnelles et familiales fluctuantes : « J'ai l'impression qu'il nous faudrait des quartiers modulables en fonction des usages et des besoins : les populations vieillissent, il y a des enfants qui arrivent, etc. Mais je pense qu'on peut arriver à trouver et à créer des espaces dont on a besoin au moment où on en a besoin... s'il y a des facilités à le faire et si la façon de penser des architectes, des urbanistes change dans cette direction-là. » Le droit à la ville féministe ne peut donc pas éviter la question du droit à un logement abordable et adéquat. La question de l'accès à la ville, à sa centralité et à ses avantages passe donc nécessairement par une baisse et un encadrement des loyers, par la construction de nouveaux logements sociaux, par la fin de la spéculation immobilière et la lutte contre la gentrification.

Le droit à la ville féministe ne peut donc pas éviter la question du droit à un logement abordable et adéquat.

LES TOILETTES PUBLIQUES, CONDITION DE L'ACCÈS À L'ESPACE PUBLIC

Pour construire la coveillance et l'accès à la ville, il faut aussi penser l'accessibilité à l'espace public, la possibilité d'y rester et de l'occuper. Ainsi l'accès à l'espace public urbain passe par la possibilité d'y faire ses besoins les plus primaires. C'est dans ce sens que l'association d'autodéfense féministe Garance a lancé un projet « toilettes publiques » porté par Teresa Iglesias Lopez : « Ce qui est génial avec les toilettes, c'est qu'on peut aborder plein de sujets en commençant par ce qui va concerner tout le monde. Le projet a commencé il y a quelques semaines seulement et on a déjà parlé de transphobie, de discrimination à l'égard de personnes sans chez-soi, etc. » Pour Laura Chaumont, coresponsable du projet toilettes publiques, « c'est plein de choses. C'est être là. Et pour l'instant, les femmes et minorités de genre ne sont pas là. Pour être bienvenues dans un endroit, tu dois pouvoir faire le besoin le plus primaire. Y compris pour y rester. Les personnes qui peuvent rester, ce sont celles qui peuvent pisser debout. En gros, c'est ça, vous pouvez pisser n'importe où ? La ville est à vous. Je résume mais c'est ça que ça veut dire ».

Dans leurs marches exploratoires, les formatrices chez Garance demandent aux participantes d'imaginer des changements qu'elles voudraient voir appliquer dans leur quartier mais qui ne sont pas liés à la consommation. Le but ? Éviter la gentrification et penser la gratuité dans la ville, dans son occupation, ses usages et ses pratiques. C'est aussi installer des bancs pour se rencontrer, discuter, pouvoir se reposer, surveiller ses enfants, etc.

Le droit à la ville féministe se pense donc contre le capitalisme et contre son appropriation de nos moyens de subsistance. Il invite à repenser une ville connectée au sens, aux pratiques

et besoins des habitant·es. À repenser le continuum entre espace public et privé, à créer des espaces intermédiaires où se rencontrer, créer du lien, mutualiser le travail du *care*. À changer de perspectives et prendre en compte les différentes

mobilités et les différents points de vue, pour construire une ville accessible et représentative de la multitude des personnes qui l'habitent, qui la font vivre et qui la fabriquent.

Si dans ces articles nous nous sommes concentrées sur les rapports sociaux de genre, une analyse plus longue et minutieuse devra nécessairement approfondir les enjeux liés à la race, à la classe et aux conditions de vie des personnes LGBTQIA+ pour mieux appréhender les différents rapports de pouvoir et inégalités qui se jouent dans l'espace urbain bruxellois. ■

1. M. VAN CRIEKINGEN, « Gentrification et résistances ordinaires des quartiers populaires. Élaboration théorique et illustration empirique sur un terrain bruxellois », *Espace populations sociétés*, 2021/2-3.
2. Angela D. asbl, « Approche féministe du logement. Guide pratique », (en ligne)
3. J. PIETERS, A.-M. OFFERMANS, P. ITALIANO, S. HELLEMANS, *Les Expériences des femmes et des hommes en matière de violence psychologique, physique et sexuelle*, Bruxelles, Institut pour l'égalité entre les femmes et les hommes, 2010.
4. C. DEJARDIN, « Le sentiment d'insécurité des étudiantes au regard de leurs représentations », dans M. SACCO et D. PATERNOTTE (dir.), *Partager la ville. Genre et espace public en Belgique francophone*, Academia L'Harmattan, Louvain-la-Neuve, 2018, p. 25-36.
5. L. BOGAERT, « Harcèlement de rue et stratégies d'évitement des jeunes femmes à Charleroi », *Ibid.*, p. 37-52.
6. M. VAN DEN BERG, « Femininity As a City Marketing Strategy: Gender Bending Rotterdam », *Urban studies*, Edinburgh, Scotland, 49.1, 2012, p.153-168.
7. M. VAN CRIEKINGEN, *Contre la gentrification. Convoitises et résistances dans les quartiers populaires*, La Dispute, Paris, 2021.
8. Angela D. asbl, op. cit.
9. *Ibid.*

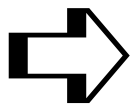
LE SECTEUR HÔTELIER



ENTRE DYNAMIQUE
COMMERCIALE
ET LOGIQUE
D'INVESTISSEMENT

En 2021, IEB identifiait des demandes de permis portant sur des hôtels représentant plus de 1 000 chambres ! Et ce alors que le chiffre d'affaires du secteur avait chuté de 61,6 % par rapport à 2019 suite à la pandémie. Comment expliquer une telle profusion dans un secteur fragilisé ? Une fuite en avant pour conjurer le mauvais sort ou l'illustration d'un modèle spéculatif ?

YULAN LOUTE ET CLAIRE SCOHIER, INTER-ENVIRONNEMENT BRUXELLES



L'analyse ci-dessous a été réalisée fin 2021 mais nous l'avons partiellement mise à jour pour la présente publication. L'impact de la pandémie a bien entendu traversé tous les secteurs de l'économie, du secteur culturel au secteur horeca en passant forcément par le secteur hôtelier. En novembre 2021, les chiffres StatBel montraient une chute de la fréquentation hôtelière de 83 % au premier trimestre 2021 par rapport à 2019, et de 79 % au deuxième trimestre¹. Néanmoins, la même année, on assistait à l'ouverture d'un cinq étoiles sur la place des Martyrs (l'hôtel Juliana de 43 chambres), du Double Tree by Hilton (354 chambres place Rogier) et de l'Holiday Inn Express Grand-Place (117 chambres). Cet anachronisme pouvait néanmoins s'expliquer par la longueur d'un processus d'élaboration ayant démarré bien avant la pandémie et se clôturant par une inauguration en plein milieu de la crise.

Plus inexplicable est le nombre de demandes de permis liées à l'extension de l'offre hôtelière mises à l'enquête publique auxquelles nous avons assisté en 2021, encore pleine période d'incertitude économique liée à la pandémie covid. IEB avait identifié pour cette année-là pas moins de 18 demandes de permis à traiter alors que le chiffre d'affaires du secteur avait chuté de 61,6 % par rapport aux chiffres de 2019 et que le taux d'occupation moyen du secteur hôtelier tournait autour de 20 % sur base du baromètre touristique de la Région Bruxelles-Capitale 2021, bien en deça du seuil de rentabilité d'un hôtel fixé à un taux d'occupation de 60 % selon M. Van Weyenbergh, le secrétaire général de la Brussels Hotels Association².

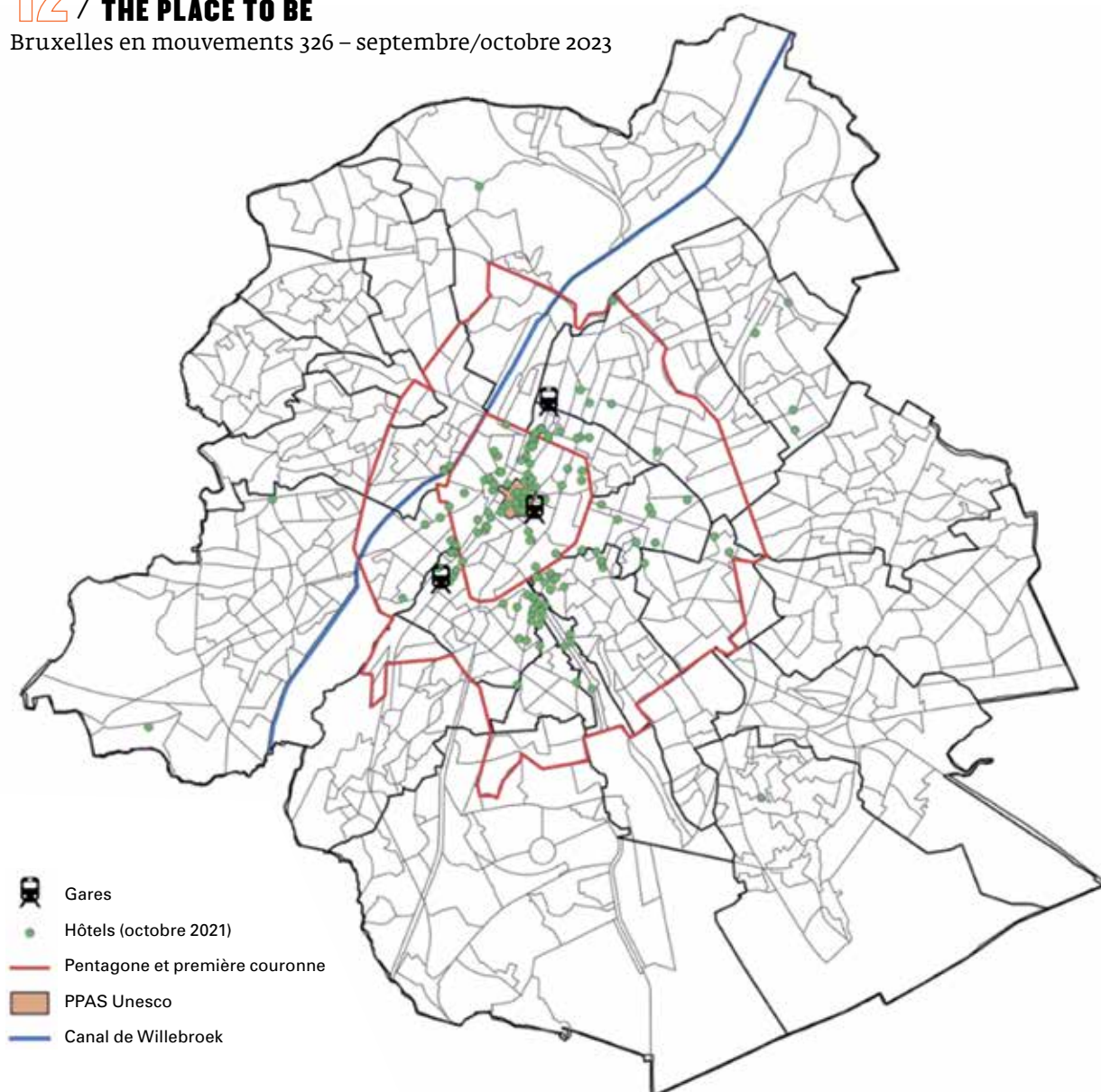
Au-delà du nombre important de demandes de permis, c'est la taille des nouveaux projets qui nous avait interpellés. Parmi ceux-ci, trois projets d'envergure se détachaient du lot, en proposant notamment des hôtels de plus de 200 chambres chacun :

- le projet de réhabilitation de l'ancien siège de la Royale Belge (puis AXA) en bureaux, commerces et hôtel (212 chambres) situé à Watermael-Boitsfort !
- le projet OXY dans l'ancien Centre Monnaie à la place De Brouckère (316 chambres d'hôtel) ;
- le projet d'hôtel s'installant dans l'ancien centre de tri postal à la gare du Midi, lié au projet de siège SNCB (231 chambres).

Entre-temps, tous ces projets ont vu leur permis délivré. À elles seules, les 212 chambres de l'hôtel issu de la réhabilitation d'AXA représentent plus que la moyenne de chambres autorisées par année entre 2013 et 2017 (environ 200)³, sans compter les autres demandes de permis qui représentent pour 2021 déjà presque 1 000 chambres en plus pour 2021.

Comment expliquer une telle profusion de projets dans un secteur au bord de l'écroulement, maintenu sous perfusion grâce aux aides gouvernementales, sans lesquelles un nombre conséquent de faillites auraient été prononcées ? On peut supposer que les investisseurs préparent le terrain pour la relance et anticipent la fin de la situation de crise sanitaire et ses répercussions sur certains secteurs. Toutefois, les données semblaient démontrer bien plus qu'un phénomène d'anticipation avec le risque de création d'une sur-offre sur un créneau fragilisé d'une part par les attentats de 2015-2016 et, d'autre part, par la concurrence du Airbnb. Pour objectiver cette intuition nous sommes remontés quelques années en arrière pour analyser l'évolution de l'offre hôtelière à Bruxelles sur une période plus longue allant de 2004 à 2021⁴. ➔

Comment expliquer une telle profusion de projets dans un secteur au bord de l'écroulement maintenu sous perfusion grâce aux aides gouvernementales ?



POLITIQUE D'ATTRACTIVITÉ ET CROISSANCE TOURISTIQUE

La carte ci-dessus ⁵ permet d'avoir un aperçu de la localisation actuelle des hôtels à Bruxelles. On constate une localisation préférentielle des hôtels au sein de la première couronne orientale de la Région : à proximité de la Grand-Place et de la gare Centrale, autour de la gare du Midi, aux alentours de la gare du Nord, le long de l'avenue Louise et dans une moindre mesure dans le quartier européen.

Depuis le début des années 2000, Bruxelles connaît une hausse de sa fréquentation touristique constante et soutenue. Pour les seuls hébergements reconnus, donc sans tenir compte des locations sur Airbnb et HomeAway, les nuitées annuelles sont passées de 4,5 à 5,6 millions, soit une hausse de 24 %, entre 2000 et 2010, puis à 7,3 millions en 2019, soit une hausse de 30 % depuis 2010 ⁶. On remarque une hausse plus marquée pour le nombre d'hôtels et de chambres à partir de 2007, date à laquelle on dépasse le seuil de 5 millions de nuitées annuelles. 2007 est l'année où la Région adopte son Plan de développement international (PDI), lequel vise à doper l'attractivité internationale et touristique de la Région par

2007 est l'année où la Région adopte son Plan de développement international (PDI), lequel vise à doper l'attractivité internationale et touristique de la Région par un plan de marketing urbain.

un plan de marketing urbain. Il vise à concrétiser pour Bruxelles ce qu'on a appelé l'effet Bilbao ou effet Guggenheim. Le PDI est issu en droite ligne de cette logique de marketing urbain qui mise ainsi sur la réalisation de projets immobiliers d'envergure afin de susciter des effets d'entraînement. Le projet NEO qui envisage la réalisation d'un hôtel de 250 chambres mais aussi et surtout d'un méga-centre commercial de plus de 70 000 mètres carrés et d'un grand centre de congrès est le fruit direct du PDI. On constate d'ailleurs une nette croissance des établissements hôteliers entre 2007 à 2019 (+65 %), même

Il s'agit d'avoir, au sein de la chaîne, des hôtels qui font office de vitrines dans la « capitale de l'Europe » quitte à avoir des taux d'occupation moyens.

si la courbe se tasse de 2012 à 2015, voire chute légèrement de 2015 à 2017 au moment des attentats terroristes (Paris, Bruxelles et Nice en 2015 et 2016). Le taux d'occupation hôtelière, variable clé dans le secteur, reste stable durant toute la période de 2004 à 2015, en tournant autour des 70 %. On peut en conclure que le marché hôtelier bruxellois se portait relativement bien jusqu'en 2020 avec un taux d'occupation légèrement plus élevé que celui de Paris et Amsterdam qui sont compris entre 65 et 70 %.

Toutefois, selon Jean-Michel Decroly, si l'offre hôtelière, en Région bruxelloise, n'est pas totalement en décalage avec la demande, elle peut néanmoins être qualifiée de très abondante. À titre de comparaison, les hôtels à Las Vegas tournent avec des taux d'occupation de 90-95 %. Cette situation bruxelloise de sur-offre peut en partie s'expliquer par la stratégie des grandes chaînes hôtelières qui considère comme inconcevable de ne pas être présentes à Bruxelles même si la rentabilité n'est pas énorme. Il s'agit d'avoir, au sein de la chaîne, des hôtels qui font office de vitrines dans la « capitale de l'Europe » quitte à avoir des taux d'occupation moyens.



UN TOURISME D'AFFAIRES EXOGÈNE EN MUTATION

Pour comprendre l'offre hôtelière et analyser son caractère adapté, il importe de distinguer deux composantes : les nuitées de loisir et les nuitées d'affaires. En 2000, sur les 4,5 millions de nuitées totales, 62% étaient pour motif d'affaires et 38% pour le loisir. Cette répartition s'est petit à petit équilibrée pour atteindre la parité vers 2010. Depuis, cette répartition est restée plus ou moins constante de 2010 à 2019 (Visit.brussels 2019) avec un léger surplus pour les nuitées d'affaires (52,4%) par rapport aux nuitées de loisir (47,6%). La hausse de la fréquentation hôtelière à Bruxelles est donc d'abord liée à une croissance des nuitées pour motif de loisir (multiplication par 2,1 entre 2000 et 2019), et seulement dans une moindre mesure à la hausse des nuitées d'affaires (multiplication par 1,4 entre 2000 et 2019).

Les nuitées d'affaires sont liées à la présence de sièges d'institutions internationales comme l'OTAN ou l'Union européenne. Le tourisme d'affaires serait motivé à hauteur de 75% par la présence des institutions européennes à Bruxelles⁷. Les nuitées de loisir, moins importantes au début des années 2000, doivent leur hausse au développement du marché des city-trips, fortement liés à l'essor de l'offre aérienne low-cost mais aussi aux efforts de la Région et de la ville de Bruxelles.

Depuis la pandémie, les données de Visit.brussels indiquent désormais un renversement des tendances entre le tourisme de loisir et le tourisme d'affaires, le premier ayant redémarré plus rapidement que le second (53% de nuitées de loisir pour 47% de nuitées d'affaires en 2021). En 2022, les professionnels du secteur hôtelier attendent toujours le retour du tourisme d'affaires. Pour la première fois, les visiteurs venus pour leur loisir sont majoritaires en semaine.

Le tourisme d'affaires dépend fort d'une clientèle internationale. Les nuitées professionnelles sont le fait de travailleurs belges (22%) mais surtout français (11%), espagnols (7%), allemands (7%), américains (7%), britanniques (6%) et d'autres nationalités (25%). Ce facteur ne joue pas en faveur de Bruxelles lorsque des paramètres (comme le contexte sanitaire ou la crise de l'énergie) viennent limiter les voyages transfrontaliers.

En 2022, les professionnels du secteur hôtelier attendent toujours le retour du tourisme d'affaires.



UN OPTIMISE DE FAÇADE

Il est évident que, pour l'année 2020, les nuitées dans les hôtels avaient baissé drastiquement (78% par rapport à 2019). Le nombre de nuitées était passé de 7,03 à 1,88 millions de nuitées en un an⁸. Cela se traduisait par un taux d'occupation hôtelière en chute libre, qui est passé de 76,5% en 2019 à environ 20% en 2020. En 2021, les taux d'occupation remontaient toutefois progressivement : 23% en juillet, 27% en août, 33% en décembre mais sans atteindre la taux de 50% espéré par Patrick Bontinck, le CEO de Visit.brussels⁹. En juillet 2022, le taux d'occupation atteignait enfin le seuil de rentabilité fixé à 60% mais surtout grâce au rôle moteur du festival Tomorrowland.

En avril 2022, le gouvernement bruxellois constatant qu'en janvier 2022 44% des entreprises d'hébergement touristique se trouvaient dans une situation financière particulièrement difficile, voire, pour certaines, au bord de la faillite, avait décidé de prolonger les mesures d'aide fédérales et régionales¹⁰. Mais à la crise pandémique a succédé la crise énergétique. Là aussi des aides ont été débloquées par la Région bruxelloise pour aider les entreprises, durement impactées. Or il apparaît que l'hébergement est un des secteurs d'activité les plus sensibles aux variations des prix de l'énergie¹¹.

Pourtant, les investissements se perpétuent. Ainsi Martin Duchateau, propriétaire de Made in Louise, un établissement familial de 48 chambres, ouvrira un nouvel hôtel dans l'hypercentre, à la fin de cette année : « On a lancé ce projet juste avant le Covid et on a quand même décidé de continuer. Je crois vraiment fortement dans le potentiel de Bruxelles, dans l'attractivité de la destination. Si on regarde le parc hôtelier sur Bruxelles, on avait clairement un retard par rapport à l'offre que peuvent avoir les autres

villes européennes¹². » Une petite dizaine de nouveaux hôtels, souvent issus de grandes chaînes internationales mais pas seulement, s'apprêtent à ouvrir dans les deux ans à venir. Ces 600 chambres supplémentaires, au minimum et sans compter les projets plus confidentiels, viendront donc gonfler les 18 000 chambres existantes à Bruxelles¹³.

Selon Marion Flipse, responsable de la communication du Juliana, ces nouveaux projets permettraient à Bruxelles de se doter d'une capacité d'accueil nécessaire lors de grands congrès et autres réunions de travail. Pourtant ces grands rendez-vous sont désormais organisés à taille réduite et limités à quelques cen-

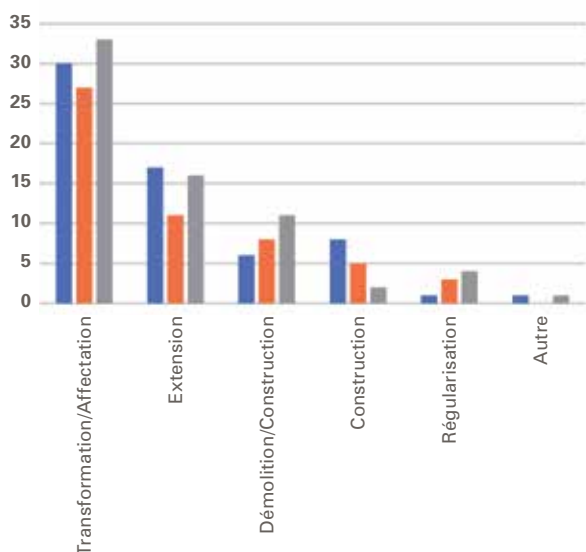
taines, voire dizaines de personnes. Un constat partagé par M. Van Weyenbergh (BHA), qui parle du temps où les hôtels étaient remplis par les voyageurs d'affaires, avant que le télétravail et les réunions à distance ne soient la norme et que les sociétés ne limitent leurs congrès et séminaires¹⁴. « Pour le premier trimestre 2023, nous n'avons pas encore de vision claire, mais les marchés corporate semblent assez peu réceptifs », avance Rodolphe

Van Weyenbergh¹⁵. Le secteur des foires et salons était déjà en perte de vitesse avant la pandémie.

Jean-Michel Decroly a un avis très tranché sur la question du marché des nuitées d'affaires. En cause, les formules hybrides développées par les entreprises pour se réunir en distanciel, bien moins coûteuses. Cette tendance à l'hybride commençait déjà à être développée par les organisateurs de congrès avant la pandémie, laquelle n'a fait qu'accélérer la tendance. Avec la question climatique et la crise actuelle de l'énergie, organiser des colloques aux quatre coins du monde se justifierait difficilement. Pour ces raisons, Jean-Michel Decroly a du mal à penser qu'on retrouvera les 3 millions de nuitées d'affaires ➤

À la crise pandémique a succédé la crise énergétique. Là aussi des aides ont été débloquées par la Région bruxelloise pour aider les entreprises.

TYPE DE DEMANDES DE PERMIS



annuelles d'avant la pandémie. Or les hôtels urbains dépendent à 80 % de la clientèle internationale et du tourisme d'affaires.

Alors comment expliquer l'optimisme du secteur hôtelier à Bruxelles au vu de la situation difficile que connaît ce secteur? On peut comprendre les gestionnaires d'hôtels qui doivent bien garder la face et espérer des jours meilleurs : « Dans la vie, il faut y croire. J'ai entendu dire qu'il n'y avait que les poissons morts qui suivaient le courant », affirme Éric Cleton, futur patron du Juliana à Bruxelles ¹⁶. Ou encore ! « Il faut rester positifs, après chaque crise, on a peur que les gens ne veulent plus voyager mais, chaque fois, on s'est relevés », confie Karen Verbiest, manager au Marriott de la Grand-Place ¹⁷. Pour Jean-Michel Decroly, cela reste un optimisme de façade pour faire tourner la machine et aller de l'avant. Il rappelle que ce sont les mesures exceptionnelles qui ont maintenu à flot les hôtels et qui leur ont permis de payer leur loyer.

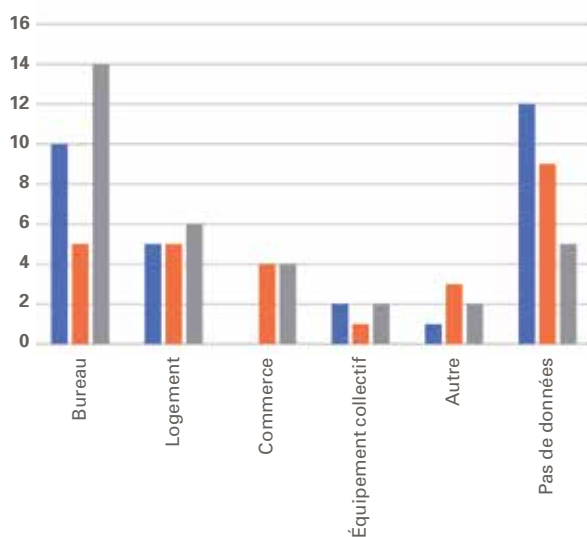
RECONVERSION DES BUREAUX EN HÔTEL

En analysant plus finement le type de demandes de permis (transformation, extension, régularisation, nouvelle construction...), on constate qu'une grande partie des permis concerne un changement d'affectation et la transformation d'un espace jusque-là dédié à une autre fonction que l'hôtellerie (bureaux, logements...). La majeure partie des usages précédant les changements d'affectation sont des bureaux, particulièrement pour la période de 2016 à 2021.

Selon Jean-Michel Decroly, il est possible que les propriétaires de bureaux cherchent des usages plus rentables de leurs surfaces – ou souhaitent éviter le vide locatif qui coûte cher. Cela pourrait expliquer une partie de ces demandes de conversion de surface même vers un secteur comme l'hôtellerie pourtant aussi en crise. Les développeurs anticipent le fait que le télétravail perdurera après la pandémie tandis qu'ils espèrent que la situation touristique connaîtra une embellie une fois la pandémie derrière nous. Ceci est confirmé par le rapport de Perspective.brussels : l'observation des permis en 2018-2019 montre que la dynamique hôtelière reste nettement supérieure à celle du bureau qui est négative depuis 2011.

Les investissements dans l'hôtellerie seraient étrangement particulièrement recherchés, des fonds s'étant même constitués avec le but avoué de « racheter des hôtels dont les coûts fixes ne pourraient plus être supportés par les propriétaires, privés de revenus ¹⁸ ». On jouerait même des coudes pour se faire une place dans l'hôtellerie, dont les actifs sont vus comme une alternative à moyen-long terme, alors que l'immobilier de bureaux serait « empreint d'incertitudes ».

USAGE PRÉCÉDANT LE CHANGEMENT D'AFFECTATION



LA FUITE VERS L'INVESTISSEMENT

Selon le prisme de l'investisseur, les nombreuses demandes de permis concernant de nouveaux hôtels s'expliquent malgré le contexte morose. Selon Jean-Michel Decroly, il est probable qu'on observe une conversion à l'œuvre avec la fermeture des petits hôtels indépendants et le renforcement du poids des chaînes standardisées. Le constat certain d'une transformation du secteur est également évoqué par le président du Louvre Hotel Group qui estime que « la crise pourrait malheureusement tuer 20 % de l'hôtellerie en Europe » et pousser le secteur vers un nouveau type de d'hôtel ¹⁹.

On pourrait même ajouter que c'est cette situation de crise économique, pas seulement dans l'hôtellerie donc, qui pousse paradoxalement les investisseurs à investir dans l'immobilier, notamment hôtelier, à travers des transactions mais aussi des nouveaux projets. Bien qu'une explosion de bulle immobilière soit possible, et bien qu'une diminution des valeurs foncières à court terme soit possible, Bruxelles sera toujours Bruxelles, et investir dans ce foncier ne sera sans doute pas dommageable à moyen terme, voire rentable à long terme ²⁰. Les gros promoteurs bruxellois Atenor, Immobil, BPI, Besix, pour ne citer qu'eux, produisent majoritairement du logement mais aussi des grands projets immobiliers mixtes rassemblant des hôtels, des commerces, des logements étudiants, comme le projet Brouck'R au centre-ville composé notamment d'un hôtel de 145 chambres. Si on additionne les projets d'hôtels portés par Immobil à Bruxelles en ce moment, à de Brouckère, à la Monnaie, au Midi, au Sablon, et les projets Zin et DoubleTree à Rogier, on arrive à un total de 1 200 chambres! Cela répond davantage à la demande de fonds d'investissement qu'aux besoins de la Région.

Interpellé au Parlement en Commission de développement territorial sur le développement conséquent de projets hôteliers à Bruxelles, Pascal Smet répond ceci : « Beaucoup de nouveaux hôtels sont en projet à Bruxelles. [...] C'est, en soi, un bon signe, car cela signifie qu'il y a encore beaucoup d'argent dans le secteur hôtelier, ainsi qu'un besoin et une volonté d'investir. Un changement s'opère en outre dans le style hôtelier à Bruxelles. [...] J'ai rencontré il y a deux semaines le propriétaire du Corinthia Grand Hotel Astoria, venu de Malte pour expliquer qu'après mûre réflexion ils ont décidé d'en faire un hôtel "platinum", c'est-à-dire 5 étoiles. Il veut un grand hôtel de luxe à Bruxelles et souhaite même que le Corinthia Grand Hotel Astoria Brussels surpasse celui de Londres. Cela en dit long ²¹. »

Cette réponse démontre que nous sommes plus sur des logiques d'investissement et de compétitivité territoriale que dans la logique de faire répondre une offre à une demande. Au mois de juin 2023, on apprenait que le célèbre Métropole

Nous sommes plus sur des logiques d'investissement et de compétitivité territoriale que dans la logique de croiser une demande et une offre.

allait rouvrir en 2025 avec 250 chambres remises aux standards actuels sous l'impulsion d'un fonds d'investissement américain. C'est bien l'offre qui veut susciter la demande et non l'inverse. Pour Rodolphe Van Weyenbergh, « à l'avenir, la capacité d'absorption de l'offre hôtelière dépendra des investissements dans l'attractivité de Bruxelles : en matière de propreté, de sécurité, de city marketing et d'infrastructures touristiques. On pense notamment à l'urgence de débloquer un grand centre de congrès ²² ». Au vu de tout ceci, faut-il s'étonner du nombre de projets hôteliers dans un secteur en crise? ▀

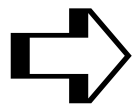
1. T. FIORILLI, P. BERKENBAUM et M.-E. REBTS, « Spécial Bruxelles: l'après-Covid se dessine dans la capitale », in *Le Vif*, 12 novembre 2021.
2. BELGA, « Coronavirus en Belgique: un hôtel bruxellois sur deux n'a toujours pas rouvert », RTBF, 2 septembre 2020.
3. L'hôtel vient d'ouvrir ses portes en juin 2023.
4. Pour en savoir plus sur la méthode utilisée, lisez notre étude: <https://www.ieb.be/Etat-des-lieux-de-la-sante-du-secteur-hotelier-a-Bruxelles-entre-dynamique>.
5. Carte: Yulan Loute; Données: Recensement des hôtels réalisé par David Van Rossum, octobre 2021.
6. H. PERILLEUX, M. RETOUT & J.-M. DECROLY, « La gentrification touristique par la conversion de logements en meublés loués sur les plateformes Airbnb et Homeaway, une étude de cas sur Bruxelles », *BSGLg*, 2021, p. 126.
7. PRDD, p. 134.
8. Chiffres Tourisme | IBSA 2021.
9. V. LAMQUIN, « Bruxelles: le centre-ville retrouve peu à peu ses clients d'avant la crise covid, pas encore ses touristes », in *Le Soir*, 31 août 2021.
10. Arrêté du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relatif à une aide aux entreprises du secteur des hébergements touristiques dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19 en 2021 et en 2022, MB, 29/04/2022.
11. IBSA, « L'activité économique bruxelloise face à la crise énergétique », *Focus* n° 51, juillet 2022.
12. RTBF, « Tourisme à Bruxelles: bientôt au moins 600 nouvelles chambres d'hôtel », 5 juin 2023.
13. *Idem*.
14. C. M. ET A. M. (AVEC BELGA), 2021. « Le bilan mitigé du tourisme en Belgique cet été! Bruxelles aux abois, la Flandre et la Wallonie satisfaites », *La Libre.be*, 1^{er} septembre 2021.
15. P. DEGLUNNE, « L'hôtellerie bruxelloise renoue enfin avec son niveau d'avant Covid », in *L'Écho*, 28 décembre 2022.
16. P. CARLOT, « Un nouvel hôtel 5 étoiles bientôt ouvert à Bruxelles: un pari risqué! », RTBF, 10 juin 2020.
17. V. LAMQUIN, « Bruxelles: le centre-ville retrouve peu à peu ses clients d'avant la crise Covid, pas encore ses touristes », *Le Soir*, 31 août 2021.
18. C. PALIERSE, « L'investissement dans l'hôtellerie est reparti au premier semestre en France. », *Les Échos*, 19 juillet 2021, vol. 23496, n° 23496.
19. AFP, « Comment la crise sanitaire va bousculer l'hôtellerie. », in *La Libre*, 13 octobre 2020.
20. S. DE LAET, « Le spatial fix », *Bruxelles en mouvements* n° 316, février 2022.
21. Interpellation d'Isabelle Pauthier à Pascal Smet en commission de développement territorial du Parlement bruxellois du 28 mars 2022, p. 36.
22. « Comment l'hôtellerie bruxelloise mue vers la hype et le luxe », *L'Écho*, 2 juin 2023.

MASSACRE À LA CITÉ ADMINISTRATIVE

MAIS UN PEU À LA TRONÇONNEUSE AUSSI

À la fin de l'année 2022, IEB et le comité Notre-Dame aux neiges remportent leur recours contre le projet RAC4. Retour sur vingt ans d'urbanisme à la Cité administrative de l'État...

OLIVIER FOURNEAU, INTER-ENVIRONNEMENT BRUXELLES



Au loin, les tours du boulevard Marchtens émergent. En un instant, le regard parcourt 4 kilomètres et, autour, c'est tout Bruxelles qui apparaît. À gauche, on peut y voir l'État et ses manifestations de pierre: Banque nationale, Parlement... En tournant le dos, c'est le quartier Manhattan qui trône. Et, à la confluence de ces forces, repose la Cité administrative, une utopie moderniste au cœur de la ville. La Cité est devenue une allégorie contemporaine. L'État a perdu du terrain sur le monde des affaires certes, mais il est toujours présent. Seulement voilà, la tour des Finances est désormais la propriété de Meritz et la police fédérale, occupant le quartier des Arcades, loue dorénavant ses bureaux à une société allemande et à un fonds étatique... chinois!

Le meilleur endroit pour admirer la Cité est sans conteste l'esplanade. En son centre, derrière le vernis des rénovations du pourtour, se dégage un parfum de friche et d'abandon. Accoudé à une balustrade défraîchie, vous pouvez contempler l'ancien jardin Pechère. Les arbres ont été

arrachés et des blocs de béton remplacent l'eau dans le bassin des fontaines. Cette balustrade disjointe était devenue opportunément le support d'une réclame. On peut toujours y lire: «Panorama – Apartment with a view».

Cet état d'abandon, on en est un peu responsables. Le Conseil d'État a en effet donné raison aux habitants. Il a annulé le fier permis d'urbanisme accordé aux fringants promoteurs. Il s'agit d'une victoire majeure, on y reviendra, mais quand on regarde le site aujourd'hui, on garde quand même un goût amer. Pourtant, il y a vingt ans, la Région avait fait de la Cité administrative une zone levier pour le développement de Bruxelles, un symbole urbain, un projet phare¹... Le résultat obtenu interroge, l'occasion pour nous de revenir sur l'urbanisation du site.

La tour des Finances est désormais la propriété de Meritz et la police fédérale loue dorénavant ses bureaux à une société allemande et à un fonds étatique... chinois!

UNE FRICHE

Avant de parler de la période récente, il est quand même utile de revenir rapidement aux origines. La Cité administrative, c'est l'émanation de l'État unitaire et moderniste. Elle est un condensé des doctrines économiques et urbaines des années 50. Le taylorisme et la Charte d'Athènes, tout y est! L'objectif de l'époque était de regrouper autour d'un même site tous les fonctionnaires de l'État: de l'Éducation nationale à la Santé en passant par les Colonies. L'idée, c'est de produire

un ensemble de bureaux aussi efficient qu'une usine². Cet ensemble s'inscrit dans les conceptions architecturales de son temps. Les immeubles sont bâtis en hauteur pour dégager des espaces. Les flux de circulation quant à eux sont soigneusement séparés entre les automobiles sur les boulevards et les piétons sur les passerelles. Les travaux vont durer vingt-cinq années et, à l'issue de ceux-ci, c'est plus de dix mille fonctionnaires qui seront regroupés

sur le site. Mais, lorsque la Cité est enfin achevée, elle est déjà surannée. Le fédéralisme prend alors le pas sur l'État unitaire.

Sous la houlette de Didier Reynders, l'avenir du site est définitivement scellé. À partir des années 2000, il engage l'État dans une vaste opération de «Sale et lease back». Le principe est de revendre les actifs immobiliers de la collectivité pour les relouer ensuite, après rénovation. L'objectif affiché est d'assainir l'endettement de la nation. De manière plus insidieuse, il s'agit aussi de présenter l'État comme un acteur incapable de réaliser les travaux nécessaires (désamiantage). En huit ans, le fédéral va se séparer de septante-huit édifices. C'est dans ce cadre qu'en 2001 la tour des Finances, avec ses 200 000 mètres carrés de bureaux, sera vendue à Breevast pour 276 millions d'euros. Les bâtiments de la Cité administrative avaient été estimés à 70 millions d'euros. Faute d'offre, le site sera bradé au même promoteur pour 27 millions d'euros en 2003. Une année plus tard, les derniers fonctionnaires quittent le site. Ce n'est alors plus qu'une friche.

Le désinvestissement du fédéral dans le foncier Bruxellois pose alors une série de défis à la jeune Région. Derrière la monumentalité se cachent toutes les tares du modernisme. D'abord, le site est extrêmement monofonctionnel. Consacrer six hectares et demi aux bureaux en ➤





plein centre-ville implique un espace sans vie à l'issue des heures de travail. Le site s'imbrique par ailleurs dans le système automobile. Il est bâti au-dessus d'un vaste parking de plus de 1 400 places. Un nombre important d'entrées et de sorties parsèment le boulevard Pacheco³ pour faciliter la circulation du trafic. Si les voitures arrivent aisément de la petite ceinture vers les bureaux, les piétons, eux, sont confrontés à un mur. La Cité est bien un îlot dont la traversée d'ouest en est est impossible. Mais, surtout, il s'agit d'un espace foncier éminemment stratégique. Dans le Pentagone, à proximité des plus grandes artères commerciales, de la plus grande concentration de bureaux, de tous les centres de pouvoirs, avec une des plus belles vues sur la ville, le site à un potentiel fou. L'occasion est énorme de, enfin, ramener de la vie sur ce bout de territoire. Or, la fonction forte dans les années 2000, c'est encore le bureau. Puisque la Région n'a pas jugé bon d'acquérir un terrain au rabais, elle devra utiliser des règlements pour inciter, voire contraindre, le promoteur à développer un programme conforme à ses intérêts.

Le site est entièrement aux mains de promoteurs qui entendent bien l'exploiter conformément à leur objet social : la maximisation de leurs profits.

BALBUTIEMENTS LÉGAUX

Heureusement, le départ du fédéral coïncide avec l'avènement de toute une série de réglementations majeures en matière d'urbanisme. Le Plan régional d'affectations des sols (PRAS), par exemple, est promulgué en mai 2001. Il s'agit d'un texte contraignant définissant un zonage fonctionnel : une série de prescriptions qui doivent être respectées pour toute demande de permis. Le plan réserve une bonne place au site puisqu'il en fait une Zone d'intérêt régional (ZIR). Le Plan régional de développement (PRD) est promulgué l'année suivante. Dans la hiérarchie des normes, il s'agit de l'échelon le plus élevé. Il intègre le site de la Cité administrative dans la Zone levier Botanique. Enfin la Ville de Bruxelles inscrit explicitement le site dans son Plan communal de développement. Globalement, les trois textes vont dans le même sens. Ils demandent tous une mixité des fonctions urbaines. Il ne s'agit pas seulement de commerces, d'équipements collectifs et d'espaces verts puisque tant la Région que la Ville demandent qu'une part importante du site soit consacrée aux logements. La commune en souhaite 25 000 mètres carrés tandis que la Région, elle, lui réserve 35 % de la surface totale du site.

Bref, cette profusion de prescrits légaux pourrait laisser entendre que la question est réglée. Malheureusement, elle inscrit surtout la question dans un temps long. Car, si la ZIR instaure une prescription de 35 % de logements sur le site, elle implique surtout que la Ville de Bruxelles

doit rédiger un PPAS précisant les dispositions du PRAS⁴. Pire, puisque le site se trouve sur une Zone levier, un schéma directeur devra nécessairement être élaboré. Il s'agit bien d'une étape préalable prévue par le PRD. Or, en l'absence de PPAS, le temps joue contre la Région. Le site est entièrement aux mains de promoteurs qui entendent

bien l'exploiter conformément à leur objet social : la maximisation de leurs profits.

Il y avait urgence, mais il a quand même fallu plus d'une décennie pour qu'un plan contraignant aboutisse. Ainsi, en 1999, une table ronde entame les discussions sur l'avenir du site au niveau communal. Or les majorités

Il y avait urgence, mais il a quand même fallu plus d'une décennie pour qu'un plan contraignant aboutisse.

dissymétriques entre le gouvernement de Donnea (Région) et le collège Thielemans (Ville) aboutissent à une véritable guerre ouverte entre les deux pouvoirs exécutifs. Il faudra attendre l'avènement d'un gouvernement Picqué III en 2004 pour que les discussions reprennent de manière constructive. La Région va finalement lancer les débats à travers son schéma directeur en 2005. Le principe de ce dispositif : créer une vaste plateforme où les différents acteurs publics peuvent se concerter. Il s'agit aussi de mettre « *sur pied des partenariats entre les pouvoirs publics et les acteurs immobiliers* »⁵ afin d'exploiter au mieux la zone. Le problème, c'est que Breevast et Immoel ne sont absolument pas intéressés par cette initiative. Benoit Moritz, auteur du schéma directeur, note lui-même que le promoteur a une vision propre de ce que doit être le projet et n'entend pas en diverger⁶. Le schéma est adopté en novembre

Les tergiversations des autorités publiques ont ouvert un boulevard aux promoteurs.

2006 et, le 29 juin 2007, la Région publie enfin un arrêté traduisant ses intentions et fixant les bases pour l'élaboration d'un PPAS. Finalement, après toutes ces péripéties, un PPAS sera adopté par la Ville de Bruxelles en 2012. Il n'a alors plus aucune utilité publique.

LE PIRE DES DEUX MONDES

En effet, les tergiversations des autorités publiques ont ouvert un boulevard aux promoteurs. En 2009, ils introduisent un permis pour rénover l'ensemble des bâtiments le long de la rue Royale et de la rue de Ligne. La demande ne respecte explicitement pas les orientations du schéma directeur paru deux ans plus tôt⁷. Puisque le texte n'est pas contraignant, le maître d'ouvrage décide unilatéralement que le nord de l'esplanade sera entièrement consacré aux bureaux. Il propose même d'agrandir la superficie qui leur est dédiée dans le quartier Vésale (+ 6 000 mètres carrés). Il cantonne alors les espaces mixtes au sud, sur moins d'un tiers du site. Objectivement, cette demande de permis est une insulte faite à la Région. Elle remet en cause à la fois des années de planification urbaine et la primauté de la maîtrise publique sur l'aménagement du territoire. Les autorités décident d'être conséquentes et... délivrent le permis! Les nouveaux bureaux seront loués dans la foulée à la police fédérale.

Il s'agit sans conteste d'une capitulation. L'ambition régionale, en 2002, était de mettre en place un cadre réglementaire afin de corriger les défauts de conception de la Cité. Elle se retrouve huit années plus tard avec un espace tout aussi monofonctionnel. Or l'autorité se trouve désormais contrainte par son cadre législatif. La ZIR est toujours d'application et elle doit toujours produire un PPAS permettant de construire 35 % de logements sur l'hectare et demi encore vacant. Il n'y a dès lors plus de solutions miracles, bâtir 45 000 mètres carrés de logements sur une surface congrue implique de construire en hauteur et de créer des densités de population iniques. Le PPAS de 2012 autorisera donc trois tours de logements, une école et des commerces. On aurait dû avoir un texte qui contraigne les promoteurs à adapter le site aux contingences urbaines. On a obtenu un texte qui octroie des droits aux entreprises aux dépens de l'intérêt général.

On aurait dû avoir un texte qui contraigne les promoteurs à adapter le site aux contingences urbaines. On a obtenu un texte qui octroie des droits aux entreprises aux dépens de l'intérêt général.

En 2017, les promoteurs introduisent une première demande de permis afin de concrétiser le plan communal. Les politiciens auront alors beau jeu de critiquer le projet introduit. Les remarques se concentreront sur les caractéristiques morphologiques du bâti. Le ministre régional de la mobilité par exemple déclare que *«la qualité architecturale est tellement vieux style [...] que je ne comprends même pas comment on a osé introduire cette demande⁸»*. Le problème est pourtant bien planologique. L'échevin de l'urbanisme de la Ville de Bruxelles l'expliquera lui-même : *«J'ai dit tout le mal que je pensais du PPAS délivré sur ce morceau de ville [...]. On a rempli des surfaces au chausse-pied en partant d'un fichier Excel sans voir ce que cela allait donner en trois dimensions. Résultat, même le meilleur architecte ne pourrait pas dessiner quelque chose de viable en respectant le programme autorisé par la Région.⁹»* Ces déclarations ne suffiront pas à dissimuler que les différents exécutifs avaient encore toute latitude pour abroger le PPAS. Mais, pour cela, il aurait fallu admettre que la réaffectation de la Cité administrative était un échec. Or les exécutifs n'en ont pas été capables. Le maintien du texte relève de la dépendance au sentier, d'une série d'engrenages que personne n'a jugé bon de désamorcer.

LE CARCAN DE LA PARTICIPATION

Les promoteurs soumettront la dernière mouture de leur projet à l'enquête publique en mars 2019. Ils ont beau avoir missionné des bureaux de renom, le résultat est catastrophique. Au sud de l'esplanade, quatre bâtiments vont être bâtis. C'est 324 logements qui vont se concentrer dans cet espace réduit jouxtant une future école. À droite de l'esplanade, la tour Perchère, avec 19 étages et 119 logements, vient défigurer définitivement la perspective depuis la colonne de Congrès. Les appartements vastes et cossus s'adressent à une classe sociale aisée. Le PPAS prévoyait une proportion importante de logements sociaux ou conventionnés. La question était ouverte, mais les promoteurs ont tranché : l'intégralité de ces logements sera à finalité acquisitive. Globalement, le projet répond davantage à des logiques de rentabilité qu'aux enjeux liés au développement de la ville¹⁰.

Les habitants, eux, ont dû assister à la tragédie en silence.

Face à ce constat, la commission de concertation avait des allures tragiques. Les habitants et les associations étaient appelés à remettre un avis alors qu'un cadre réglementaire sur mesure autorisait le projet. Je me souviens alors distinctement du préambule de l'échevine. Elle proposait que la commission soit une occasion pour discuter de la demande de permis. Il n'était pas question de remettre en cause le cadre réglementaire. On pouvait donc donner notre avis sur le revêtement et les matériaux utilisés. Les gabarits, les affectations, le nombre d'emplacements de stationnement par contre, n'étaient pas un sujet. Bref, le permis, d'urbanisme étant le fait du prince, la participation citoyenne était reléguée à un acte procédurier. Les habitants, eux, ont dû assister à la tragédie en silence.

Or il n'en était pas question. Après une mobilisation remarquable, les habitants et IEB ont introduit un recours contre le permis au Conseil d'État. Ce dernier, dans son arrêt du 9 décembre 2022, annulera le permis d'urbanisme. Il constate en effet que le PPAS viole l'article 2 de l'arrêté du 29 juin 2007. La Région avait explicitement demandé à la commune de préserver une servitude de vue depuis l'esplanade de la Cité. Cependant, le PPAS prévoit deux tours sur son pourtour qui ne permet pas *«la valorisation de cet espace public d'observation du panorama de Bruxelles»*. Le Conseil d'État nous donne donc raison sur le fond.

Il y a bien une illégalité dans le PPAS. Concrètement, cela signifie que tout nouveau permis d'urbanisme se fondant sur le texte s'exposerait à une annulation. Est-ce pour autant une victoire totale?

QUEL AVENIR POUR LE SITE ?

Durant dix années, les autorités communales et locales ont multiplié les initiatives réglementaires pour modeler la Cité administrative. L'arrêté du Conseil d'État remet aujourd'hui les compteurs à zéro. Le PPAS, clef de voûte du dispositif, est marqué par une illégalité. Pourtant, le processus a produit des effets dont il faut tirer un bilan. Force est de constater que la réaffectation de la Cité administrative a profité aux promoteurs. Certes, ils ne peuvent plus construire leurs innombrables appartements. En attendant, l'opération a été lucrative. Ainsi, ils ont acheté l'ensemble du site à l'État autour de 300 millions. Ils ont pourtant revendu la tour des Finances en 2019 pour la somme de 1,2 milliard d'euros. Le quartier des Arcades a été vendu en 2013 pour 300 millions et une partie du quartier Vésale pour 60 millions. Les vellétés de la Région de réglementer l'aménagement du territoire ont été traitées avec désinvolture. Ils ont construit du bureau lorsque c'était une fonction rentable en dépit du schéma directeur. Leur velléité à construire du logement aujourd'hui doit se lire aussi dans la conjoncture du marché. Ainsi, dès 2013, la presse spécialisée rapporte qu'Immobel adopte une nouvelle ligne stratégique se réorientant sur le marché résidentiel¹¹. ➡

Face à ce bilan, qu'a donc obtenu l'autorité régionale et communale? La chronologie semble montrer qu'ils ont oscillé entre l'ambition de remodeler le site et la peur de voir émerger durablement une friche au centre-ville. C'est bien cette angoisse qui semble avoir poussé la Ville de Bruxelles à accorder le permis d'urbanisme en 2009¹². Ce faisant, elle a enterré tout projet de changement. Il suffit de contempler le site et le comparer aux ambitions de l'époque. Ils voulaient un espace multifonctionnel, ils ont obtenu seulement 76 appartements (le site est encore très largement dédié aux bureaux avec 66 000 mètres carrés). Ils voulaient relier le haut et le bas de la ville, l'escalier n'est toujours pas construit. Ils auraient pu vouloir diminuer la pression automobile, mais l'arrivée de la police fédérale à amené quatre cents véhicules supplémentaires. Le pire dans cette histoire, c'est que ces compromissions ont abouti durablement à une friche.

Les habitants ont évité le pire, mais le médiocre est quand même survenu!

Car les terrains aménageables de la Cité restent encore la propriété des promoteurs. En l'absence d'un PPAS valable, il n'y a aucune chance que la dernière phase du réaménagement ait lieu. Or l'arrêt du Conseil d'État confirme que la solution retenue en 2012 était illégale. Aujourd'hui, la seule possibilité pour aboutir au nombre de logements prescrits est de transformer du bureau en appartements. Alors, certes, le recours a donné gain de cause aux habitants. Le patrimoine n'a pas été saccagé et une partie de ville n'a pas été transformée en terrain de jeu pour promoteur. Néanmoins, des dégâts irréversibles subsistent. Le jardin Pechère a été saccagé et plus de trois cents arbres ont été abattus. Les habitants ont évité le pire, mais le médiocre est quand même survenu! ▀

1. Article 28 du cahier des charges relatif à l'élaboration du schéma directeur Botanique in « La Cité administrative de l'État – Schémas directeurs et action publique à Bruxelles », *Les Cahiers de La Cambre* n°8, p. 88, 2009.
2. G. J. BRAL, *La Cité administrative de l'État*.
3. *Op cit.*, p. 17.
4. *Cahier de l'architecture*, *ibid* p. 73.
5. Déclaration gouvernementale et accord gouvernemental, RBC, 2004, p. 61.
6. *Cahier de l'architecture*, *ibid*, p. 114.
7. Brussels Studies, schéma directeur.
8. *BX1*, « Le projet immobilier Belair à Bruxelles suscite des craintes » [en ligne].
9. P. COULÉE, « À tout prix éviter le fiasco d'Actiris », 2 novembre 2017, *L'Écho*.
10. Par exemple, le PPAS prévoyait un maximum de 35% de logements une chambre et de studios. Le projet final en proposait 45%. Il s'agit en effet des appartements les plus rentables pour les investisseurs. Les appartements trois chambres sont de fait le parent pauvre du projet puisqu'ils ne représentent que 11,8% du nombre total de logements. Le projet ne pallie donc pas la carence de logements de grande taille au sein de la Région.
11. « Immobil se défait de ses 40% dans le projet Belair », *L'Écho*, 12 juin 2013, en ligne.
12. C. CEUX, échevin de la ville de Bruxelles en 2009: « Je suis bien conscient de la difficulté d'obtenir un agenda complet pour la rénovation de la totalité du site. Et je veux avoir des garanties que tout le logement promis (49 000 m²) sera réalisé en même temps que les bureaux. Mais je ne peux me permettre de laisser un chancre se dégrader encore deux ou trois ans. Il est temps de reconstruire. » in F. ROBERT, « La Ville est favorable au projet, mais l'Arau émet des réserves! Reconstruire la Cité administrative », *Le Soir*, 3/02/09.



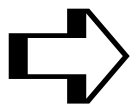
ET SI LE PLUS COURT CHEMIN AU CASH DEVENAIT

LA MONNAIE & LOCALE CITOYENNE !

FINANCITÉ Depuis 1987, des associations, des citoyen·nes et des acteurs sociaux se rassemblent au sein de Financité pour développer et promouvoir la finance responsable et solidaire. www.financite.be

Alors que l'Épi lorrain, la plus ancienne monnaie locale et citoyenne en Belgique, a dépassé le cap des dix ans et démontré la capacité des MLC de durer dans le temps, l'engouement médiatique et citoyen autour de ces monnaies marque un net ralentissement¹. Cette tendance pourrait cependant prochainement être inversée grâce à un nouvel atout des MLC. En effet, vu des difficultés grandissantes d'accès au cash en euro, l'utilisation des MLC pourrait être boostée par les partisan·anes du cash.

L'ÉQUIPE DE LA ZINNE ET DIDIER PALANGE (FINANCITÉ)



En dix ans, le paysage et les services bancaires se sont radicalement modifiés et ce, au désavantage des client·es et des petit·es commerçant·es qui disposent de moins d'agences et moins de services comme l'accès au cash alors que les frais bancaires augmentent. Dès lors, être une monnaie papier avec un bon réseau de comptoirs de change permet de mettre à disposition du public une quantité significative de cash. Dans un avenir très proche, l'accès au cash et la dimension humaine de ces initiatives pourraient représenter un avantage pratique mais aussi symbolique important et engendrer une plus grande utilisation de ces monnaies.

LES MONNAIES LOCALES JOUENT CASH DEPUIS TOUJOURS

La mise en avant des objectifs² et des qualités des monnaies locales et citoyennes (MLC) en matière de résilience³, circuit court, économie douce, gouvernance, émancipation citoyenne, ou encore d'impact environnemental et/ou simplement d'éducation à la finance responsable... a déjà fait l'objet de nombreux articles et analyses bien au-delà de Financité qui accompagne ces dix-sept initiatives en Fédération Wallonie Bruxelles

À la lecture de celles-ci, il apparaît (évidemment) que les MLC ne sont pas magiques et ne peuvent régler à elles seules tous les problèmes causés par le modèle économique dans lequel nous vivons. Cependant, l'actualité fait apparaître une nouvelle qualité importante qui tombe à point nommé pour relancer l'usage et le soutien à ces monnaies dont la masse en circulation a subi une baisse notable en 2022.

Ce nouvel atout des MLC est qu'elles disposent en réserve, bien au-delà des montants déjà en circulation, d'une quantité d'argent liquide importante. À l'heure où les banques tentent de réduire l'usage du cash contre l'avis de la population⁴, la perspective de disposer de billets de MLC pourrait attirer de nombreux utilisateur·ices inquiet·es face au «tout-numérique» et/ou soucieux·ses, pour une meilleure résilience, d'entretenir une diversité d'outils de paiement, ou de se garantir des moyens de paiement sans intermédiaire et gratuits (à la différence des paiements électroniques).

Avant d'aller plus loin, il faut se rappeler que l'objectif des monnaies locales et citoyennes est de faire circuler une monnaie mais dans un réseau limité de partenaires. Ceux-ci doivent

À l'heure où les banques tentent de réduire l'usage du cash, la perspective de disposer de billets de MLC pourrait attirer de nombreux utilisateur·ices.

respecter une charte de valeurs traduite en critères d'adhésion créés et débattus par un groupe citoyen (établi en ASBL). Cette monnaie est donc une monnaie d'échange qui vise à rester en permanence en mouvement de main en main pour faire tourner l'économie réelle. Inutile de glisser vos billets dans votre tirelire et encore moins de les apporter à la banque. En effet, les MLC se veulent aussi un ➡

outil contre la spéculation. Liée à la valeur de l'euro (et garantie par un montant équivalent en euros placés par l'ASBL dans une banque éthique et/ou au profit de la transition), cette monnaie s'utilise facilement, comme un chèque-cadeaux, même sans en maîtriser les finesses de sens.

Ces billets ne pouvant retourner à la banque tournent donc dans l'économie réelle au profit des membres locaux évitant ainsi la fuite des richesses vers l'économie mondialisée des multinationales et favorisant par ailleurs le maintien des savoir-faire et de l'emploi local.

Bien qu'utilisée de manière mineure actuellement, envisager que très rapidement un nombre très important de personnes doive, ou puisse, utiliser de la monnaie locale ne tient ni du fantasme ni de la théorie. En effet, suite aux inondations de juillet 2021, la commune de Theux avait en quelques jours organisé un marché local d'urgence pour permettre aux habitantes de subvenir à leurs besoins malgré les inondations. Rapidement, le problème du cash s'était posé pour les petites productrices non équipées de moyens de paiement numériques mais qui pouvaient pourtant nourrir la population qui, elle non plus, n'avait plus accès aux distributeurs de billets (sous eau). Quelques heures et quelques coups de fil plus tard, des billets de Val'Heureux (Liège) étaient rendus disponibles au syndicat d'initiative qui s'est alors improvisé en bancontact afin de mettre à disposition de toutes et tous la quantité de monnaie suffisante à leurs échanges.

Les MLC se veulent aussi un outil contre la spéculation.

Malheureusement, ce coup de main des MLC à la relance économique en situation de crise n'a fait l'objet d'aucune mise en avant par les médias nationaux. Pourtant, force est de constater que l'ASBL le Val'Heureux et le syndicat d'initiative ont réussi à faire le boulot des banques⁵ en matière de « liaison » entre actrices économiques dans un contexte extrêmement difficile alors que les banques étaient, elles, en incapacité de le faire.

HARO SUR LE CASH !

Depuis de nombreuses années, les banques mènent régulièrement un discours anti-cash tantôt se plaignant de son coût (transport, machines, personnel...), tantôt mettant en avant le danger que représente l'argent liquide pour les gens.

Le Covid a malheureusement été une terrible opportunité pour nous éloigner au plus vite du cash. Pour ce faire, les banques ont développé une double stratégie (élaborée de longue date) visant à la mise en place :

1. d'un « bastonnage » (entendez « bashing »⁶) permanent du cash, l'affublant de tous les maux, allant même jusqu'à mentir (et se faire corriger par le BNB) quant au côté contaminant de billets au Covid ou encore agitant le danger de l'argent physique alors que les fraudes et piratages numériques sont en pleine explosion. Dans la foulée, les banques ont par contre oublié de nous dire qu'en passant à 100 euros par jour sans contact, une personne qui avait deux cartes se retrouvait donc en quelque sorte avec 200 euros sur lui (au porteur) chaque matin! Situation sans doute assez rare en cash!



Bien que de nombreux arguments soient au minimum disproportionnés⁷, voire fallacieux pour certains, leur répétition a ancré dans l'esprit du grand public que le cash serait dépassé et/ou ne serait pas un outil à défendre et encore moins un enjeu citoyen ;

2. d'une désertification bancaire généralisée allant de la fermeture des agences à la non-réouverture des guichets (existant encore) après le Covid, sans oublier l'organisation de la réduction de près de 30 % des distributeurs de billets d'ici 2025.

L'objectif visé est de provoquer ainsi une diminution de l'usage du cash par les client·es et de changer leurs habitudes afin que la suppression du cash ne crée plus aucune résistance alors qu'il s'agirait tout simplement d'une privatisation de la monnaie et d'une mainmise sur notre argent!

Malgré tout, de nombreux mouvements de résistance sont en route tant à propos du cash que de la déshumanisation des services aggravant la fracture numérique.

Cependant, comme le souligne l'analyse Financité⁸ sur le « mauvais » accord signé par le gouvernement avec les banques au sujet du cash, la pression populaire n'est pas encore suffisamment forte pour arrêter cette dynamique imposée par les banques.



De nombreux mouvements de résistance sont en route tant à propos du cash que de la déshumanisation des services aggravant la fracture numérique.



- Analyse des chiffres de l'accord du 31 mars 2023 qui annonce
- 207 nouveaux distributeurs installés dans des lieux stratégiques
 - 80 distributeurs conservés ou créés en zones urbaines

Ces chiffres sont à comparer avec les projections initiales du secteur bancaire belge pour fin 2024. Par rapport à la situation fin 2021 et fin 2022, la diminution reste importante.

Le réseau numérique est fragile et exposé en permanence à de problèmes internes et externes.

S'il est trop tôt pour se résigner à la disparition totale du cash, il est urgent d'anticiper le manque de cash dans les mois à venir en mettant en place des stratégies collectives, notamment au moyen des monnaies locales et citoyennes.

EN ATTENDANT LE C(L)ASH...

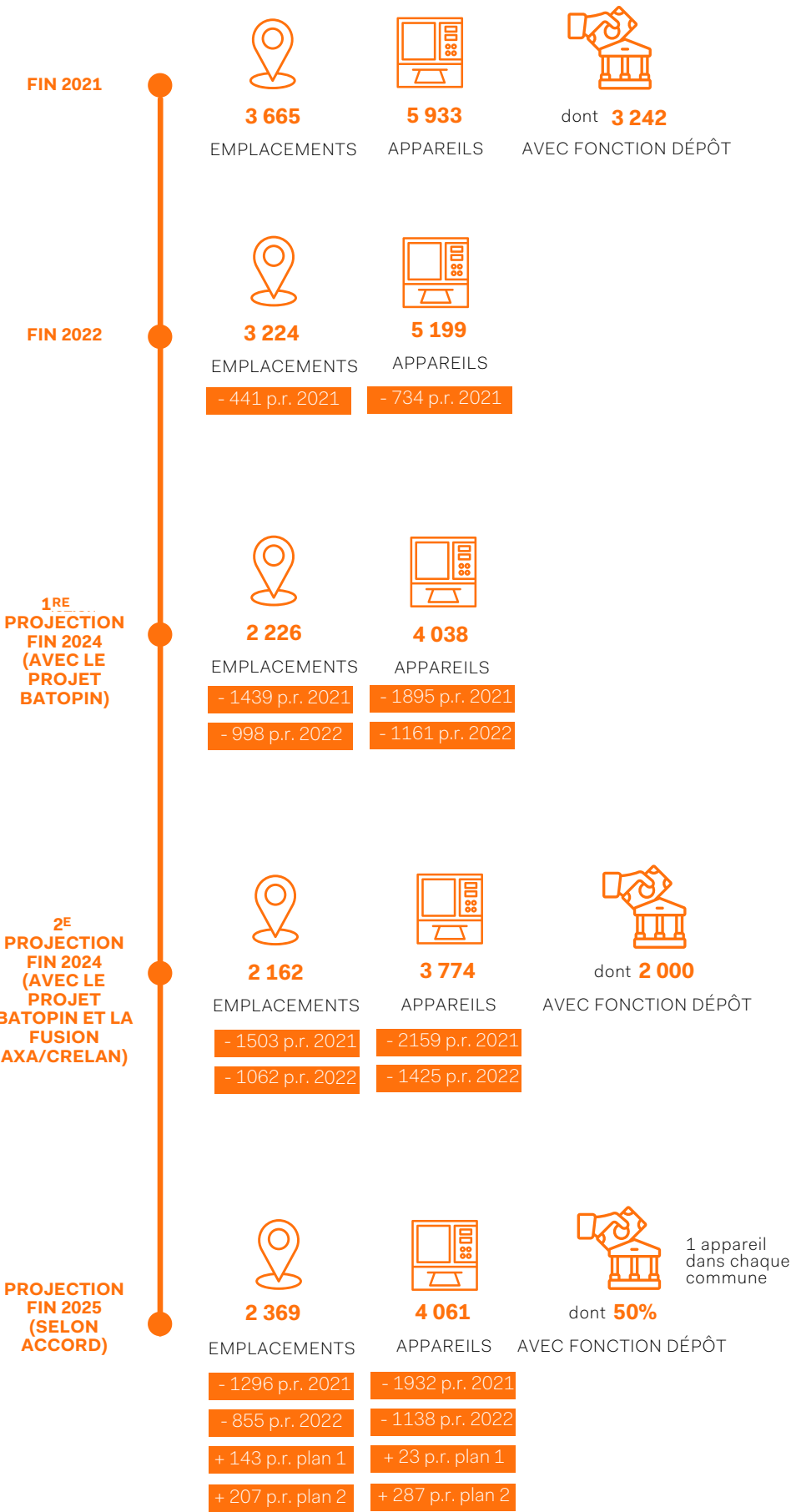
Mais, au-delà des enjeux politiques et sociétaux liés au maintien du cash, quels sont les risques «mécaniques» liés à l'argent numérique?

Cela nous est déjà arrivé à toutes et tous : le terminal de Mister Cash est en panne... Sans cash vous devez rebrousser chemin, faire quelques mètres ou kilomètres et aller acheter ailleurs. Bien entendu vous me direz que c'est aussi ce que vous auriez dû faire si le boulanger n'a pas de quoi rendre la monnaie sur votre billet de 20 euros. C'est vrai, à ceci près que, s'il accepte la monnaie locale (exceptionnellement ou pas), vous avez deux fois plus de chance d'avoir dans votre portefeuille de quoi arriver au montant attendu permettant ainsi une vente de plus pour le-la commerçant.e. Mais sortons du cas par cas et, sans tomber dans un récit de science-fiction, imaginons des situations à grande échelle qui toucheraient durant plusieurs jours le boulanger et tous les autres commerçant-es d'un quartier, d'une commune, d'une ville... comme cela est déjà arrivé en France ou en Amérique latine ou à certains endroits de la province de Liège suite aux inondations.

Si les pannes «système» de quelques heures (ou les temps d'indisponibilité pour mise à jour) ne sont plus exceptionnelles⁹, quels autres phénomènes nous pendent aussi au bout du nez ou plutôt au bout du fil! Nous ne faisons ici que les citer sans ordre ni de probabilité ni de gravité, mais afin de mettre en avant que l'ensemble de ces situations parfois légères font ensemble (au minimum) peser un risque lourd sur le système de paiement de nos achats quotidiens.

Problèmes internes aux banques :

- maintenances et mises à jour du système informatique ;
- failles d'un nouveau programme ;
- bugs par exemple liés à la saturation du réseau lors de grosses journées type «black friday» ;
- attaques du système informatique, par exemple, en vue d'obtenir une rançon de la banque ;
- vols de données ;
- vols de montants sur les comptes des client-es (même si normalement ces montants devront être remboursés).





LA ZINNE expérimente une formule d'abonnement pour recevoir chaque mois sa monnaie locale dans sa boîte au lettre. Tu souhaites soutenir le projet en rejoignant le groupe d'utilisateur.ices test? Contactez-nous à abonnement@zinne.brussels.

Problèmes extérieurs :

- pannes internet du fournisseur de la banque ;
- pannes d'électricité généralisées liées aux infrastructures électriques, aux pics de consommation/black-out ;
- effet en cascade de pannes suite à des événements naturels de grande envergure, inondation, grands vents froids, collisions de satellites... ;
- terrorisme numérique ou attaque numérique commerciale.

On le comprend bien, le réseau numérique est fragile et exposé en permanence à de problèmes internes et externes. Pour les gestionnaires mais aussi pour les utilisatrices, anticiper une immobilisation longue du système ou des problèmes en cascade tient plus du bon sens que de l'appel au loup.

Que faire par ailleurs, même quand tout fonctionne, durant un long week-end de fête locale, pour prendre un verre en fancy-fair, aider un-e sans-abri, faire une cagnotte pour le départ d'un-e collègue ou encore donner l'argent de poche à ses enfants et les aider à gérer leur tirelire!

À l'inverse, si le réseau est le point faible du système informatique/électrique, le réseau humain de partenaires (prestataires et usager-es) des monnaies locales est un vrai plus. En effet, face à une situation exceptionnelle sans que celle-ci soit cataclysmique, disons une attaque informatique de quatre jours! les MLC disposent déjà :

- d'une cartographie des acteurs de la région,
- d'une communauté humaine se faisant confiance, ce qui facilite la solidarité,
- d'une expérience de gouvernance partagée permettant de coordonner collectivement les décisions à prendre dans l'intérêt général,
- d'un stock de billets à mettre à disposition (non sans les compter avant de le mettre à disposition en échange de remboursement).

La monnaie est un bien commun, de nombreuses autres pistes de mise à disposition faciles peuvent voire le jour rapidement.

PASSER DU BANCONTACT AU BANC-CONTACT !

On peut évidemment garder les monnaies locales dans des caisses quelque part en attendant l'urgence. Mais, au vu des autres bienfaits des MLC comme le soutien au petit commerce, la promotion des circuits courts, le renforcement du lien social, la préservation du savoir-faire local... il est bien plus efficace d'augmenter la quantité en circulation dès maintenant.

Mais comment augmenter les moyens de se procurer du cash MLC pour pallier le manque de cash (momentané ou progressif) prévu par les banques?

1. La première chose est sans doute de vous approvisionner petit à petit mais régulièrement en MLC. En effet, plus les gens utilisent les billets plus il y en a qui tournent dans le réseau. La monnaie est donc là, comme l'eau dans le robinet, prête à servir. Il vous suffit pour ce faire de retirer du cash euro (tant qu'il y en a) et d'acheter des MLC dans un comptoir de change repris sur le site et/ou l'application de la monnaie de votre coin.

Et pourquoi pas dès à présent faire un ordre permanent par exemple en versant automatiquement tous les mois 150 euros (numériques) à retirer sous forme de 150 MLC chez un-e prestataire près de chez vous?

Ou plus convivial : plutôt que d'apporter du vin lorsque vous êtes invité-e chez des connaissances, vous pouvez leur offrir quelques billets de MLC. Puis, à l'occasion de l'anniversaire de votre nièce, vous pouvez lui offrir un mélange (pour commencer) euro/MLC qui lui permettra de s'offrir un bon cocktail ou une pizza entre ami-es mais dans un commerce local.

2. Les prestataires peuvent aussi jouer le jeu de l'air bag en devenant comptoir de change en permettant aux utilisateurices de venir changer des euros en MLC chez eux.

Outre le change au comptoir durant les heures d'ouverture, les commerces qui disposent déjà de distributeur de pommes de terre, de pain ou autre peuvent aussi mettre à disposition des ASBL monnaies. Il suffit de concéder quelques compartiments de leur distributeur pour y glisser des enveloppes contenant de petits montants de MLC. Jour et nuit, même le dimanche de la fancy fair ou de ducasse, vous pouvez vous approvisionner en liquide alors que le Mister Cash du coin est vide depuis vendredi soir!

3. Sans alourdir leur budget, les communes pourraient aussi gonfler la quantité de MLC tournant localement en versant en MLC des primes actuellement prévues en euros! prime d'accueil, jubilé, obtention CEB... Cela aidera le public à mieux connaître sa commune mais aussi les plus petits commerçant-es qui ne voient souvent pas la couleur de ces primes « classiques » en euros aspirées par les ventes en ligne et/ou les grande surfaces.
4. Et comme la monnaie est un bien commun, de nombreuses autres pistes de mise à disposition facile peuvent voir le jour rapidement.

CONCLUSION

Au vu de l'ensemble des risques environnements et/ou informatiques du réseau bancaire hyper numérisé, il est nécessaire de prévoir en cas d'accident des solutions efficaces d'accès au cash à grande échelle, mais adaptables à petite échelle selon les territoires concernés. Comme présenté plus haut au travers de l'exemple de Theux, les MLC peuvent servir de monnaie refuge particulièrement face au manque de cash en euros à venir.

C'est justement le travail que font les monnaies locales et citoyennes depuis de nombreuses années, ce qui leur permet aujourd'hui de disposer d'un outil solide de soutien à l'économie réelle. Cependant, les MLC sont des initiatives majoritairement portées par des bénévoles et pas encore entrées dans les réflexes de consommation responsable du grand public. Dans une perspective de diminution drastique du cash, il est donc urgent de passer à l'action afin de donner aux MLC les moyens suffisants pour être une alternative au manque et/ou au besoin accru d'argent liquide.

Utiliser la Zinne à Bruxelles, le Yar à Tournai, le Volti à Rochefort est le premier niveau d'implication permettant au réseau de grandir tant au niveau des montants circulants que du nombre d'utilisatrices lui donnant plus de visibilité. Cependant, malgré les

valeurs écologiques de ces projets, ceux-ci ne se déploient pas par la simple force du vent. Ces ASBL ont besoin de membres actives capables de gérer les actions régulières d'information et de gestion, elles ont donc besoin, en plus d'utilisateur·trices, de forces vives participantes à ses structures de gouvernance.

Bien entendu, si Theux a pu bénéficier d'une quantité de billets de Val'Heureux suffisante, couvrir tout Bruxelles ou Charleroi demanderait de réimprimer en masse des billets, ce qui à ce stade du développement des MLC n'est pas à l'ordre du jour sans un élargissement du nombre d'utilisatrices. Alors que ce sont les citoyennes qui ont pris l'initiative de développer ces projets, les communes et/ou la Région wallonne pourraient aujourd'hui faire à leur tour preuve d'anticipation en soutenant le cash en billets de MLC. Cependant, il serait inutile d'imprimer et garder ces billets de MLC hors jeu (dans un coffre) en attendant un problème car, le jour venu, le public devra déjà être habitué à cette alternative et non pas la découvrir en urgence.

Et si le système numérique tenait bon ou si les banques revenaient sur leur stratégie actuelle, il reste au-delà de l'argument de l'accès au cash de nombreuses raisons d'utiliser ces monnaies circuit court, en versions cash et numérique d'ailleurs. ▶

- 1. Voir le Baromètre 2022 des monnaies locales et citoyennes ! [https://www.financite.be].
- 2. « Monnaies citoyennes, un territoire d'objets », 2019 [https://www.financite.be].
- 3. « Les Monnaies locales sont-elles porteuses de résilience ? », 2018 [https://www.financite.be].
- 4. 28 000 signatures (mi-juin 2023) contre la diminution des distributeurs de billets [https://soscash.be].
- 5. En règle générale, on peut résumer le métier bancaire à trois fonctions : la collecte des dépôts, l'octroi de crédits... mais aussi le devoir d'assurer les opérations de paiement afin de faire tourner l'économie.
- 6. Le *bashing* (mot qui désigne en anglais le fait de frapper violemment, d'infliger une raclée) est un « jeu » ou une forme de défoulement qui consiste à dénigrer collectivement une personne ou un sujet.
- 7. « Le cash, quelques arguments discutables contre l'usage de l'argent liquide », 2020 [https://www.financite.be].
- 8. Analyse Financité avril 2023 : « Accord sur l'accès aux distributeurs de billets : le compte n'y est pas ! » [https://www.financite.be].
- 9. G. BOULIANNE, « Les banques du monde entier subissent de grosses panes, laissant des millions de clients dans l'embarras au pire moment possible », 04/10/2021 [https://www.guyboulianne.info].

Les MLC peuvent servir de monnaie refuge particulièrement face au manque de cash en euro à venir.



ABONNEZ-VOUS !

[coupon à renvoyer à Inter-Environnement Bruxelles]



- 1. ☐ Je m'abonne / ☐ j'abonne un·e ami·e à Bruxelles en mouvements
[...et je fais ça en ligne ➡ www.ieb.be/Abonnez-vous-a-Bruxelles-en]
- 2. ☐ pour un, deux, trois, ... an(s)
☐ 24 € pour 6 numéros/an
☐ 40 € à l'étranger pour 6 numéros/an
☐ à la vie, à la mort (= domiciliation)
- 3. ☐ Je verse la somme de _ _ _ _ € sur le compte d'IEB, avec la mention « Abonnement BEM » + nom, prénom et adresse d'envoi de l'abonné·e
IBAN : BE33 2100 0902 0446 / BIC : CEBABEBB
☐ [Mandat de domiciliation] J'accepte votre offre et mandate IEB pour débiter une fois l'an mon compte bancaire du montant annuel de mon abonnement. Je peux mettre fin à mon abonnement par simple notification à ma banque.
- 4. Nom & Prénom : _____
Rue, n°, bte : _____
Code postal : _____ Localité : _____
Numéro de compte (IBAN) : _____
Nom & adresse de mon organisme financier : _____
Date & signature : _____

[réservé à l'institution domicile] La domiciliation mentionnée ci-dessus a été acceptée sous le numéro :

Numéro d'identification du créancier : BE87ZZ0041438340

Quand Bruxelles (em)brasse les touristes

➡ Pensé comme une attraction phare du piétonnier, financé en majorité à l'aide de 90 millions d'euros de fonds publics régionaux, fédéraux et européens (dont une enveloppe de 12 millions puisés dans le Fonds de relance post-Co-vid), le Temple de la bière belge a été inauguré dans la Bourse de Bruxelles le 9 septembre dernier. Si l'affectation de l'édifice tourne le dos à son passé, les 17 euros que doit déboursier un visiteur ou les 1 500 euros dont un brasseur doit s'acquitter pour y exposer une bouteille en vitrine assurent néanmoins une continuité dans l'aspect marchand du lieu. Loin des projets souhaités par les habitant-es, comme un musée du Capitalisme ou une Maison du peuple, ce « pôle d'attraction » assoie la « reconquête » touristique du centre-ville. Le bourgmestre de Bruxelles-ville répète son mantra depuis vingt ans: « *Plus il y a d'événements, mieux c'est* ¹. » Bruxelles-les-Bains (remplacé depuis cette année par les Plaisirs d'été), Plaisirs d'hiver, Brussels SummerFestival, Summer Pop, Bucolic Brussels, Balkan Trafik, Couleur Café, TD géant place de Brouckère... la liste est longue et pourrait s'allonger encore, car allez savoir ce qui se mijote, à terme, au Palais du Midi, idéalement situé sur le très *bankable* axe gare du Midi-piétonnier-Temple de la bière.

Deux décennies de *city-branding* auprès des promoteurs de l'industrie de la culture et du spectacle ont placé Bruxelles sur le marché européen de l'événementiel. Une place forte, idéalement limitrophe avec la France, les Pays-Bas et l'Allemagne... et défiant la concurrence en termes de prix. « *C'est incroyable ce qu'on a réussi à créer. Le mois de juin, on a enchaîné des festivals de tous styles (Core, Graspop, Couleur Café...)* », confiait le maire au journal *La Capitale*, début juillet. Et puis la Belgique se traverse si vite: 45 000 nuitées grâce à Tomorrowland qui se déroulait à seulement trente minutes de Bruxelles! Imaginez-vous tout l'« écosystème touris-

tique » pensé pour attirer grandes expos, festivals, grands noms de la scène pop, grand musée.

Les lieux et les places de vie sont minéralisées et aplanies pour permettre l'implantation de festivités continues. Les espaces publics, parcs et espaces verts se voient privatisés et les terrasses de café n'ont jamais autant mangé les trottoirs. Les toits (dites *rooftops*) sont aussi investis, de la Bourse à Brucity en passant par les immeubles publics comme la Bibliothèque royale. Le bruit, omniprésent, ne cesse jamais, même la nuit, et l'argent coule à flots.

Mais, au fait, à qui profitent les retombées économiques de ce tourisme de masse et de flux? Aux propriétaires d'Airbnb, d'hôtels, de restaurants, de fast-foods... Est-il vraiment un bienfait pour l'économie bruxelloise? Est-ce que l'insoutenable gestion financière du musée Kanal (225 millions pour l'achat et la rénovation) fait du bien aux acteurs de la culture mis sous pression budgétaire? Est-ce que le tourisme fait du bien aux libraires de la galerie Bortier, où se retrouvent depuis des lustres chineurs de papiers, curieux perdus, passionnés et glan-deurs, qui sont aujourd'hui contraints de se mobiliser pour conserver leurs vitrines dans cet espace encore préservé des cheminements conçus pour les touristes? Comme dans le cas de la Bourse, les apports d'argent public, directs ou indirects, sont clairement visibles pour promouvoir cette politique mais les retombées pour la collectivité (à moins de s'illusionner sur la théorie du ruissellement) demeurent plus qu'incertaines tant Bruxelles continue à manquer d'équipements publics et de logements abordables et bientôt donc... d'espaces publics non marchandisés.

Pendant ce temps-là, les habitants sont au bord du vivre. Cet été, ils ont été nombreux à déposer des plaintes auprès des autorités communales et régionales et à solliciter les associations comme IEB.



La réponse des autorités? Il n'y a qu'à décentraliser les nuisances. Chaque commune devrait accepter qu'il y ait deux ou trois fois par an un gros événement chez elle! D'ailleurs, aucun parti n'oserait dire que le tourisme n'est pas important pour l'économie bruxelloise! Voilà les habitants prévenus, Bruxelles, ce n'est pas la campagne! C'est champêtre, une fois l'an, place des Palais. Enfin, « *Bucolic Brussels, you know!* ». La qualité de vie n'a pas de prix, c'est sans doute ce qui l'empêche de faire partie des priorités de la Ville de Bruxelles... ▀

Inter-Environnement Bruxelles

1. Nicolas Baygert, « Le Maire des mondes », *La Revue nouvelle*, juillet 2015.

Bruxelles en mouvements

est un bimestriel édité par IEB, fédération des comités de quartier et groupes d'habitant-es. Ce journal est distribué dans une série de lieux bruxellois, mais vous pouvez également vous abonner pour le recevoir à domicile et par la même occasion soutenir notre démarche.

Consultez notre site pour voir la publication en ligne ainsi que la liste des lieux de dépôt: www.ieb.be
Abonnement annuel (6 n°): 24 euros

Abonnement de soutien: 50 euros

Versement au compte
IBAN: BE33 2100 0902 0446
BIC: GEBABEBB

Éditeur responsable: Patrick Wouters
Rue du Chimiste 34-36 – 1070 Bruxelles

Impression: Dessain – Mechelen

Graphisme: Andreas Stathopoulos,
Élise Debouny

Secrétaire de rédaction:

Thyl Van Gyzegem

Collaborateur-ices: Tam Blondiau,
Damien Delaunois, Stéphanie D'Haenens,
Olivier Fourneau, Yulan Loute,
Didier Palange, Andreas Stathopoulos,
David Weil-Rabaud, Claire Scohier,
l'équipe de la Zinne

Photos: Victoria Debarre, Matthias
Förster, Isabelle Marchal, Andreas
Stathopoulos, Patrick Wouters



Inter-
Environnement
Bruxelles

Rue du Chimiste 34-36 – 1070 Bruxelles
Tél.: 02 801 14 80 – E-mail: info@ieb.be

Organisme d'éducation
permanente soutenu par la
Fédération Wallonie-Bruxelles



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES